

# Bulletin mensuel des postes et télégraphes

France. Ministère des postes. Auteur du texte. Bulletin mensuel des postes et télégraphes. 1898-07.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).

ANNEXE  
AU BULLETIN MENSUEL  
DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

JUILLET 1898.

SOMMAIRE.

	Pages.
CRÉATIONS de bureaux de poste.....	588
CRÉATION d'un service de bureau ambulante secondaire entre Bordeaux et Nantes.....	590
CRÉATIONS de réseaux téléphoniques.....	590
OUVERTURE de réseaux et de circuits téléphoniques.....	591
NOMENCLATURE des bureaux télégraphiques.....	592
ADDITIONS et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques par département. (N° 500-43.).....	594
NOMENCLATURE des bureaux de poste autrichiens.....	596
NOMENCLATURE des bureaux de poste de Norvège.....	596
RECTIFICATIONS à la Nomenclature G (édition de 1898).....	596
ADDITIONS et rectifications au Tarif international des Postes.....	597
BÂTIMENTS en parlance pour les colonies et autres pays d'outre-mer.....	598
ADDITION à l'Instruction générale. (Appendice n° 59.).....	601
FRANCHISES postales. — Publication d'un 190 <sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises postales et d'un 12 <sup>e</sup> supplément à l'Annexe à ce Manuel (franchises militaires). Conseillers à la cour de cassation, rapporteurs dans les affaires de revision. — Officiers de réserve de la marine.....	601
ÉTAT comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois d'avril des années 1898 et 1897. — France.....	610
ÉTAT comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois d'avril des années 1898 et 1897. — Algérie.....	611
TABLEAU des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de juin 1898.....	612
MODIFICATIONS à l'Instruction générale, du 24 février 1894, sur le service intérieur de la Caisse nationale d'épargne. (Direction centrale, directeurs, receveurs principaux et comp- tables des succursales.).....	612
MODIFICATIONS à l'Instruction générale, du 28 mars 1892, sur le service extérieur de la Caisse nationale d'épargne.....	613
FAITS divers.....	625
ARRÊTÉ ministériel, du 8 juin 1898, décernant des médailles d'honneur des Postes et des Télégraphes à des sous-agents.....	627
DICRET, du 5 juillet 1898, portant nomination du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes.....	628
ARRÊTÉS, des 6 et 12 juillet 1898, constituant le cabinet du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes.....	628
PROMOTION et nominations dans l'Ordre national de la Légion d'honneur.....	629
NOMINATIONS.....	629
NOMINATIONS et mutations.....	631

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1<sup>er</sup> BUREAU. —  
ORGANISATION DU SERVICE LOCAL. — DISTRIBUTION.

*Créations de recettes simples des Postes de 3<sup>e</sup> classe.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX ont été installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Pas-de-Calais .....	Noyelle-Godault.....	12 avril 1898.
Corrèze.....	Servières.....	<i>Idem.</i>
Vendée.....	Croix-de-Vie (1).....	22 mars 1898.
Seine-et-Marne.....	Ozouer-le-Voulgis (2).....	12 avril 1898.
Vosges.....	Grandvilliers (2).....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> .....	Rochesson (2).....	<i>Idem.</i>
Oise.....	Rantigny (2).....	<i>Idem.</i>
Nord.....	Lambersart (3).....	<i>Idem.</i>
Charente-Inférieure.....	Châtel-Aillon (3).....	<i>Idem.</i>
Basses-Pyrénées.....	Arette.....	4 mai 1898.
Seine-et-Marne.....	Noisiel.....	12 avril 1898.
Somme.....	Sailly-Laurette.....	<i>Idem.</i>
Ain.....	La Cluse, commune de Montréal (2).....	<i>Idem.</i>

(1) Recette municipale.  
(2) Conversion de l'établissement de facteur-receveur existant dans la commune.  
(3) Conversion de la recette auxiliaire rurale des Postes existant dans la commune.

*Créations d'établissements de facteur-receveur.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX ont été installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Var.....	Cabasse.....	12 avril 1898.
<i>Idem.</i> .....	Le Pradel.....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> .....	Foecalqueiret.....	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i> .....	Sainte-Anastasia.....	<i>Idem.</i>
Loir-et-Cher.....	Sougé.....	<i>Idem.</i>
Gironde.....	Cadillac.....	<i>Idem.</i>
Vienne.....	Paizay-le-Sec.....	<i>Idem.</i>
Charente.....	Pranzac.....	<i>Idem.</i>
Yonne.....	La Celle-Saint-Cyr.....	<i>Idem.</i>
Jura.....	Cressia.....	<i>Idem.</i>
Maine-et-Loire.....	Coron.....	<i>Idem.</i>
Mayenne.....	Saint-Jean-sur-Mayenne.....	<i>Idem.</i>
Côtes-du-Nord.....	Le Hinglé.....	<i>Idem.</i>
Landes.....	Saint-André-de-Seignaux.....	<i>Idem.</i>
Basses-Pyrénées.....	Bidarray.....	<i>Idem.</i>
Haute-Marne.....	Foullain.....	<i>Idem.</i>
Seine-et-Marne.....	Nanteuil-lès-Meaux.....	10 janvier 1898.
Nord.....	Erquinghem-Lys.....	12 avril 1898.
<i>Idem.</i> .....	Lesquin.....	<i>Idem.</i>
Oise.....	Saint-Just-des-Marais.....	<i>Idem.</i>
Hérault.....	Saint-Drézery (1).....	<i>Idem.</i>
Alpes-Maritimes.....	La Tour (1).....	<i>Idem.</i>
Allier.....	Vaumas (1).....	<i>Idem.</i>
Puy-de-Dôme.....	Saint-Beauzire.....	<i>Idem.</i>
Vosges.....	Romont.....	<i>Idem.</i>
Eure-et-Loir.....	Aunay-sous-Aunau.....	<i>Idem.</i>
Sarthe.....	Ruillé-sur-Loir.....	<i>Idem.</i>
Loir-et-Cher.....	La Chaussée-Saint-Victor.....	<i>Idem.</i>
Hautes-Pyrénées.....	Vidouze.....	<i>Idem.</i>

(1) Conversion de l'établissement de facteur-receveur municipal existant dans la commune.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX ont été installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Dordogne.....	Coux et Bigaroque.....	11 avril 1898.
Loire-Inférieure.....	Teillé.....	<i>Idem.</i>
Seine-et-Oise.....	Longues.....	<i>Idem.</i>
Haute-Savoie.....	Allouzier.....	<i>Idem.</i>
Hautes-Alpes.....	Valserrès.....	<i>Idem.</i>
Somme.....	Conteville (1).....	<i>Idem.</i>
Rouches-du-Rhône.....	Puylobier (2).....	<i>Idem.</i>
Gers.....	Touget.....	<i>Idem.</i>
Vendée.....	Sainte-Cécile.....	<i>Idem.</i>

(1) Conversion de la recette auxiliaire rurale des Postes existant dans la commune.  
 (2) Conversion de l'établissement de facteur-receveur municipal existant dans la commune.

*Ouverture de recettes auxiliaires des Postes..*

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES BUREAUX.	DÉSIGNATION DES BUREAUX D'ATTACHE.	DATES D'OUVERTURE.
Côte-d'Or.....	Dijon A.....	Dijon R. P.....	27 juin 1898.
Vosges.....	Épinal B.....	Épinal R. P.....	1 <sup>er</sup> juillet 1898.
Isère.....	Grenoble B.....	Grenoble R. P.....	4 juillet 1898.
Gironde.....	Bordeaux D.....	Bordeaux R. P.....	5 juillet 1898.
Cher.....	Bourges C.....	Bourges R. P.....	4 juillet 1898.
Aisne.....	Soissons A.....	Soissons.....	11 juillet 1898.
Calvados.....	Caen B.....	Caen R. P.....	16 juillet 1898.
Dordogne.....	St-Laurent-des-Hommes.....	Montpont-sur-l'Isle.....	1 <sup>er</sup> juillet 1898.
Aube.....	Origny-le-Sec.....	Maizières-la-Grande-Paroisse.....	10 juillet 1898.
Loir-et-Cher.....	Thenay.....	Pontlevoy.....	1 <sup>er</sup> juillet 1898.
Hérault.....	Pouzolles.....	Gabian.....	1 <sup>er</sup> août 1898.
Oise.....	Choisy-au-Bac.....	Compiègne.....	<i>Idem.</i>

Par décision du Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes en date du 25 juin 1898, la recette auxiliaire rurale municipale des postes existant à Chepoix (Oise) a été supprimée à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1898.

Le bureau composé des postes et des télégraphes créé à Paris, avenue du Trocadéro, sous la dénomination de Paris n° 106, a été mis en activité le 15 juillet 1898.

Le bureau temporaire créé à la Baule, commune d'Escoublac (Loire-Inférieure), a été mis en activité le 1<sup>er</sup> juillet 1898.

Par décision du Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes du 18 juin 1898, a été autorisée la création d'une recette simple municipale temporaire des Postes dans la commune de Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme), sous la dénomination de Saint-Nectaire-le-Bas.

Cette recette a été mise en activité le 1<sup>er</sup> juillet 1898.

Par décision du Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, en date du 2 juillet 1898, le bureau existant dans la commune du Pin (Indre) prendra à l'avenir la dénomination de Badecon-le-Pin.

La recette auxiliaire urbaine des Postes créée à Paris, sous la dénomination de Paris, n° 16 A (rue de Montmorency, n° 46) a été mise en activité le 23 juin 1898.

La recette auxiliaire urbaine des Postes créée à Paris sous la dénomination de Paris, n° 28 B (rue des Écoles, n° 30), a été mise en activité le 16 juin 1898.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 2<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE POSTALE INTÉRIEURE.

*Création d'un service de bureau ambulante secondaire entre Bordeaux et Nantes.*

A partir du 1<sup>er</sup> août 1898, il sera créé, sur la ligne de Bordeaux à Nantes (réseau de l'État), un service de bureau ambulante secondaire, dont le parcours sera restreint provisoirement au trajet de Bordeaux à Rochefort sur-Mer et retour.

Ce nouveau service portera la dénomination « Bordeaux à Nantes » et comportera deux brigades qui seront désignées par les lettres A, B.

Il sera rattaché à la Direction des bureaux ambulants de la ligne de l'Ouest.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 2<sup>e</sup> BUREAU.  
— CORRESPONDANCES TÉLÉPHONIQUES.

*Créations de réseaux téléphoniques.*

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS où les nouveaux réseaux doivent être installés.	ÉTENDUE DES RÉSEAUX.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Côte-d'Or	Auxonne	Cercle de 1,500 mètres de rayon.	5 juillet 1898.
Isère	La Mure	Idem.	17 juin 1898.
Marne	Trigny	Idem.	Idem.
Puy-de-Dôme	Châtelguyon	Idem.	Idem.
Saône-et-Loire	Chagny	Idem.	Idem.
Vosges	Plombières	Idem.	18 juin 1898.
Idem	Xertigny	Idem.	17 juin 1898.
Jura	Dôle	Idem.	5 juillet 1898.
Idem	Lons-le-Saunier	Idem.	Idem.
Somme	Athies	Idem.	Idem.
Idem	Matigny	Idem.	Idem.
Idem	Monchy-Lagache	Idem.	Idem.
Eure	Breteuil	Idem.	17 juin 1898.
Eure-et-Loir	Bonneval	Idem.	5 juillet 1898.
Idem	Châteaudun	Idem.	Idem.
Idem	Châteauneuf-en-Thymerrais.	Idem.	17 juin 1898.
Idem	Nogent-le-Rotrou	Idem.	5 juillet 1898.
Indre-et-Loire	Saint-Avertin	Idem.	17 juin 1898.
Seine	Bois-Colombes	Idem.	Idem.
Seine-Inférieure	Arques-la-Bataille	Idem.	18 juin 1898.
Seine-et-Oise	Crosnes	Idem.	17 juin 1898.
Idem	Franconville	Idem.	Idem.
Idem	Marolles-en-Hurepoix	Idem.	Idem.
Idem	Soisy-sous-Etiolles	Idem.	9 juillet 1898.
Idem	Vaux	Idem.	17 juin 1898.
Pyrénées (Basses)	Hendaye	Idem.	Idem.
Idem	Saint-Jean-de-Luz	Idem.	Idem.
Vienne (Haute-)	Couzeix	Idem.	Idem.
Idem	Saint-Junien	Idem.	Idem.

Le réseau téléphonique de Belfort est constitué en réseau centre de groupe. — Les réseaux de Valdoie, Giromagny, Étueffont-Bas, Rougemont-le-Château, Morvillars, Châtenois (Territoire de Belfort), Héricourt, Ronchamp (Haute-Saône) sont compris dans le groupe de Belfort. (Arrêté du 18 juin 1898.)

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 2<sup>e</sup> BUREAU. —  
CORRESPONDANCES TÉLÉPHONIQUES.

*Ouverture de réseaux téléphoniques.*

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES RÉSEAUX.	DATES DE L'OUVERTURE des réseaux.
Bouches-du-Rhône	Tarascon	19 juin 1898.
Gard	Beaucaire	<i>Idem.</i>
Isère	La Mure	22 juin 1898.
Marne	Gueux	1 <sup>er</sup> juillet 1898.
Nord	Orchies	<i>Idem.</i>
Oise	Verberie	<i>Idem.</i>
Puy-de-Dôme	Châtelguyon	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i>	Thiers	<i>Idem.</i>
Vosges	Plombières	11 juillet 1898.
<i>Idem.</i>	Xertigny	<i>Idem.</i>
Vaucluse	Orange	16 juillet 1898.
Territoire de Belfort	Belfort	16 juillet 1898.
<i>Idem.</i>	Châtenois	16 juillet 1898.
<i>Idem.</i>	Danjoutin	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i>	Étueffont-Bas	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i>	Girromagny	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i>	Morvillars	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i>	Rougemont-le-Château	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i>	Valdoie	<i>Idem.</i>
Saône (Haute)	Héricourt	<i>Idem.</i>
<i>Idem.</i>	Renchamp	<i>Idem.</i>
Eure	Pacy-sur-Eure	25 juin 1898.
Indre-et-Loire	Saint-Avertin	<i>Idem.</i>
Seine-et-Marne	Grisy-Suisnes	1 <sup>er</sup> juillet 1898.

*Ouverture de circuits téléphoniques interurbains.*

DÉSIGNATION des CIRCUITS.	LONGUEUR des CIRCUITS.	NATURE ET DIAMÈTRE des fils.	POINTS de COUPEURE.	DATES DE L'OUVERTURE des circuits.
Orchies = Douai	16 750	Cu. 2 <sup>m</sup> /m <sup>1</sup> /2.		1 <sup>er</sup> juillet 1898.
Gueux = Reims	12 315	<i>Idem.</i>		<i>Idem.</i>
Verberie = Béthisy-Saint-Pierre (1)	6 570	<i>Idem.</i>		<i>Idem.</i>
Beaucaire = Tarascon = Avignon (2)	1 400 22 055	<i>Idem.</i>		19 juin 1898.
Morvillars = Belfort	14 175	<i>Idem.</i>		16 juillet 1898.
Châtenois = Belfort	9 095	<i>Idem.</i>		<i>Idem.</i>
Danjoutin = Belfort (4)	3 350	<i>Idem.</i>		<i>Idem.</i>
Montbéliard = Belfort (3)	18 710	Cu. 3 <sup>m</sup> /m.		<i>Idem.</i>
Héricourt = Belfort	11 520	Cu. 2 <sup>m</sup> /m <sup>1</sup> /2.		<i>Idem.</i>
Valdoie = Belfort	3 460	<i>Idem.</i>		<i>Idem.</i>
Girromagny = Belfort	12 480	<i>Idem.</i>		<i>Idem.</i>
Rougemont-le-Château = Belfort	15 830	<i>Idem.</i>		<i>Idem.</i>
Étueffont-Bas = Belfort (4)	13 805	<i>Idem.</i>		<i>Idem.</i>
Renchamp = Belfort	20 858	<i>Idem.</i>		<i>Idem.</i>
Sartrouville = Maisons-Lafitte	2 025	<i>Idem.</i>		23 juin 1898.
Paris = Asnières 4 <sup>o</sup>	10 377	Circ <sup>t</sup> souter <sup>n</sup> .		14 juin 1898.
Pacy-sur-Eure = Vernon	18 626	Cu. 2 <sup>m</sup> /m <sup>1</sup> /2.		25 juin 1898.
Caen = Trouville	56 520	Cu. 3 <sup>m</sup> /m.		13 juin 1898.
Villiers-le-Bel = Écouen	2 851	Cu. 2 <sup>m</sup> /m <sup>1</sup> /2.		1 <sup>er</sup> juillet 1898.

- (1) Des relais polarisés ont été installés sur les circuits « Verberie = Béthisy-Saint-Pierre = Orrouy ».  
 (2) Circuit pourvu de relais polarisés.  
 (3) Des relais polarisés ont été installés sur des circuits « Belfort = Montbéliard = Besançon ».  
 (4) Circuit utilisé à la transmission télégraphique.

Les relais polarisés installés sur les circuits « Compiègne = Orrouy = Crépy-en-Valois » ont été placés sur les circuits « Compiègne = Orrouy = Paris ».

Le circuit « Valence = Romans » a été approprié aux transmissions simultanées.

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE.  
1<sup>er</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.

*Nomenclature des bureaux télégraphiques.*

1<sup>o</sup> Ouvertures.

BUREAUX SECONDAIRES.

a) Bureaux municipaux.

Alligny-Cosne M.....	Nièvre.	S <sup>t</sup> -Martin-d'Entraines	Aip.-Maritimes:
Baudres MT.....	Indre.	MT. (R).	
Châtel MT. RG.....	Haute-Savoie.	Saint-Maurice-de-Pion-	Puy-de-Dôme.
Citers M. ☒ RG.....	Haute-Saône.	sat M. ☒.	
Croix-de-Vie M. ☒ RG.	Vendée.	Saint-Robert M.....	Corrèze.
Flatters M.....	Alger.	Saint-Yrieix-le-Déjalat	Corrèze.
Fort-Mahon (C <sup>ne</sup> de S <sup>t</sup> -	Somme.	M.	
Quentin - en - Tour-		Sirod MT. RG.....	Jura.
mont) MT. (R.).		Taza (C <sup>ne</sup> de Teniet-el-	Alger.
Luthenay-Uxeloup M. ☒	Nièvre.	Haad) M.,	
RG.		Vaujany MT.....	Isère,
Marolles - en - Hurepoix	Seine-et-Oise.	Vaumas M. ☒.....	Allier.
M. ☒ RG.			

b) Bureau d'intérêt privé.

Allonne (Abbaye d') IP (3)..... Deux-Sèvres.

(3) Relié au bureau d'Azay-sur-Thouet pour la correspondance de M. André Lebon, de ses hôtes et de son personnel.

Modifications.

- Page 16. Ajouter : Arcachon, Sém. Gironde.
- 44. Remplacer le renvoi (2) par le suivant : Service complet du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre.
- 56. Supprimer : Cap Ferret, Sém. 2 kil. Gironde.
- 59. A l'article : Castets ou Castets-des-Landes M. ☒. RG. Landes, lire : Castets-des-Landes M. ☒. RG. Landes.
- 59. ——— Castets ou Castets-en-Dorthe M. ☒. RG. Gironde, lire : Castets-en-Dorthe M. ☒. RG. Gironde.
- 63. ——— Chamaret, V. Drôme; substituer : Grignan-Chamaret, V. Drôme, et reporter à son ordre alphabétique, page 128.
- 106. ——— Fauville M. ☒. Seine-Inférieure; ajouter l'indice (4) et porter le renvoi suivant au bas de la page :
- (4) Le bureau de Fauville est ouvert sans interruption de 7 heures ou 8 heures du matin à 7 heures du soir, les veilles et jours de foire, ainsi que les jours de marché.
- 136. ——— He-Pelée, Sém. Manche; substituer : He-Pelée, Sém. 1 kil. Manche.
- 151. Ajouter l'indice ☒ à l'article : Lambersart M. RG. Nord.
- 165. A l'article : Le Menoux MT. (R.) Indre : supprimer l'indice (R.).
- 188. ——— Marthes. Loire; ajouter l'indice ☒.



- Page 188. ————— Marolles. 1 kil. Seine-et-Oise; *substituer* : Marolles V. Seine-et-Oise.
- 193. ————— Menoux (Le) MT. (R.) Indre; *supprimer l'indice* (R).
- 222. ————— Orrouy MT. (R.) Oise; *ajouter l'indice* (3) *et porter au bas de la page le renvoi suivant* :
- (3) Le bureau d'Orrouy est ouvert en semaine, du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre, de 7 heures du matin à 7 heures du soir.
- 224. ————— *Ajouter l'indice* ☒ *à l'article* : Ozouer-le-Voulgis M. RG. Seine-et-Marne.
- 304. ————— Stains M. ☒. Seine; *lire* : Stains MC. ☒. Seine.
- 304. ————— Stains MC. ☒. Seine; *ajouter l'indice* (1) *et porter le renvoi suivant au bas de la page* :
- (1) Le bureau de Stains est fermé à partir de 4 heures du soir, les dimanches et jours fériés.
- 320. ————— Vaumas K. Allier; *substituer* : Vaumas V. Allier.
- 334. ————— Vornay MT. (R.) Cher; *supprimer l'indice* (R.).
- 293. ————— Sandricourt (C<sup>ne</sup> d'Amblainville) MT. (R.) Oise; *supprimer l'indice* (R.).
- 278. ————— Saint-Marcel-lès-Valence K. Drôme; *substituer* : Saint-Marcel-lès-Valence 1 kil. Drôme.
- 342. ————— *Dans la liste des bureaux de Paris, en regard du n° 106, inscrire* :
- Avenue du Trocadéro, n° 50..... ☒ mixte. ☒
- 350. ————— Toulouse; *ajouter* : Toulouse-Bayard ☒..... ☒ 7 ☒

*Ajouter l'indice* RG. *après le nom des bureaux suivants* :

Bâthie (La) M.....	Savoie.	Le Champ-Saint-Père	Vendée.
Champ - Saint - Père	Vendée.	M. ☒.	
(Le) M. ☒.		Le Longeron M.....	Maine-et-Loire.
Eguilles M. ☒.....	Bouches-du-Rhône	Longeron (Le) M..	Maine-et-Loire.
Hautefage M. ☒.....	Lot-et-Garonne.	Royat M./BC. ☒...	Puy-de-Dôme.
La Bâthie M.....	Savoie.	Saint-Lattier M. ☒.	Isère.

*Supprimer l'indice* RG. *à l'article* : Vendres M. RG. Hérault.

**Réouvertures.**

Lovagny BM.....	Haute-Savoie.	Pralognan BM. RG.	Savoie.
Montanvert (Le) [C <sup>ne</sup>	Haute-Savoie.	Ussat les-Bains (C <sup>ne</sup>	Ariège.
de Chamonix ]		d'Ornalac - Ussat-	
BM.		les-Bains) BM.	
Le Montanvert (C <sup>ne</sup> de	Haute-Savoie.		
Chamonix) BM.			

**Fermeture provisoire.**

Aléria M. ☒. RG. Corse (sera fermé du 16 juillet au 31 octobre).

DIVISION DU MATÉRIEL ET DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCES TÉLÉGRAPHIQUES.

*Additions et modifications à la Nomenclature des bureaux télégraphiques  
par département (N° 500-43).*

(Direction à donner aux télégrammes.)

**ADDITIONS.**

DÉPARTEMENTS.	BUREAUX SECONDAIRES.	BUREAUX PRINCIPAUX CORRESPONDANTS.
BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES MUNICIPAUX.		
<b>Ain</b> .....	{ Attignat .....	Bourg.
	{ Châtillon-Ja-Palud .....	Ambérieu.
<b>Allier</b> .....	Vaumas.....	Moulins.
<b>Alpes-Maritimes</b> .....	<i>Saint-Martin-d'Entraunes</i> .....	Puget-Théniers.
<b>Ardèche</b> .....	Desaignes.....	Tournon.
<b>Ardennes</b> .....	Neufmanil .....	Mézières.
	Saint-Aulaire .....	Brive.
<b>Corrèze</b> .....	Saint-Robert.....	<i>Idem.</i>
	Saint-Yrieix-les-Déjalat .....	Tulle.
<b>Creuse</b> .....	Lupersat .....	Aubusson.
<b>Drôme</b> .....	Saint-Laurent-en-Royans.....	Romans.
<b>Eure</b> .....	Etréville.....	Pont-Audemer.
<b>Hérault</b> .....	Beaulieu.....	Montpellier.
	<i>Baudres</i> .....	Châteauroux.
<b>Indre</b> .....	<i>Bouesse</i> .....	Argenton.
	<i>Méobecq</i> .....	Châteauroux.
<b>Isère</b> .....	<i>Vaujany</i> .....	Grenoble.
	Aumont .....	Poligny.
<b>Jura</b> .....	Colonne.....	<i>Idem.</i>
	Pagney.....	Dôle.
	<i>Sirod</i> .....	Champagnole.

DÉPARTEMENTS.	BUREAUX SECONDAIRES.	BUREAUX PRINCIPAUX CORRESPONDANTS.
<b>BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES MUNICIPAUX. (Suite.)</b>		
<b>Manche</b> .....	Villebaudon .....	Saint-Lô.
	Alligny-Cosne.....	Cosne.
<b>Nièvre</b> .....	Luthenay-Uxeloup .....	Nevers.
	Poussignol-Blismes.....	Château-Chinon.
<b>Pas-de-Calais</b> .....	Boyelles .....	Saint-Omer.
	Ruminghem.....	<i>Idem.</i>
<b>Puy-de-Dôme</b> .....	Saint-Maurice-de-Pionsat .....	Pontaumur.
<b>Pyénées (Basses-)</b> .....	Crouscilles .....	Tarbes.
	<i>Beuchot (Le)</i> [Comm <sup>e</sup> d'Hauteville]..	Luxeuil.
<b>Saône (Haute-)</b> .....	Citers .....	Lure.
	Vy-lès-Lure.....	<i>Idem.</i>
	<i>Arèches</i> (Commune de Beaufort).....	Albertville.
<b>Savoie</b> .....	<i>Châtel</i> .....	Évian.
	Theiry .....	Chambéry.
<b>Seine-et-Oise</b> .....	Brétigny-sur-Orge .....	Arpajon.
	Marolles-en-Hurepoix.....	<i>Idem.</i>
<b>Somme</b> .....	<i>Fort-Mahon</i> (Commune de St-Quentin-en-Tourmont).	Rue.
<b>Vendée</b> .....	Croix-de-Vie.....	Challans.
<b>Vienne (Haute-)</b> .....	Chapelle-Montbrandeix (La).....	Limoges.
	Marval .....	<i>Idem.</i>
<b>Vosges</b> .....	Rozières.....	Contrexéville.
<b>Yonne</b> .....	Andryes .....	Clamecy.
<b>BUREAUX MILITAIRES.</b>		
<b>Charente</b> .....	Camp de la Braconne .....	Angoulême.
<b>Rhône</b> .....	Fort de Chapoly .....	Lyon.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. —  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

*Nomenclature des bureaux de poste autrichiens.*

Les agents sont invités à faire suivre du signe T les noms des bureaux de  
Freistadt in Oesterreich,  
Sanct Peter in Krain,  
qui participent à l'échange international des mandats télégraphiques.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. —  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

*Nomenclature des bureaux de poste de Norvège.*

Les agents sont invités à inscrire à leur ordre alphabétique, à la nomenclature des bureaux de poste de la Norvège, les bureaux de :  
Stjordalen T,  
Kopervik T,  
qui sont admis à l'échange international des mandats télégraphiques.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. —  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE ET SERVICE MARITIME.

*Rectifications à la Nomenclature G (édition de 1898).*

Les agents sont invités à porter les rectifications suivantes à la nomenclature G (édition 1898) :

1<sup>re</sup> partie, 2<sup>e</sup> page, en regard de paquebots italiens, alinéa (G) intitulé « de Naples et de Brindisi à Alexandrie », porter : *et de Brindisi le mercredi tous les 14 jours à compter du 27 juillet 1898.*

2<sup>e</sup> partie : en regard du n<sup>o</sup> 8 (Alexandrie, voie de Brindisi « compagnie italienne ») inscrire à la place des indications existantes, savoir :

Colonne 5 : les mercredis de deux en deux semaines soit : 27 juillet, 10 et 24 août, 7 et 21 septembre, 5 et 19 octobre, 2, 16 et 30 novembre, 14 et 28 décembre.

Colonne 6 : le lundi matin de deux en deux semaines à compter du 25 juillet.  
Colonnes 7 et 8 « 4 ».

Colonne 9 : le samedi tous les 14 jours à compter du 6 août.

Modifier ainsi le renvoi A, qui figure au bas de la page 18 :

(A) Les correspondances pour l'Égypte (voie d'Alexandrie) sont acheminées normalement de Paris, savoir :

Lundi matin de deux en deux semaines à compter du 25 juillet (trains 43 et 5), de Paris, par la voie de Brindisi et des paquebots italiens.

Lundi soir (train 11) et mardi matin (trains 43 et 5) de Paris par la voie de Brindisi et des paquebots autrichiens.

Biffer la 3<sup>e</sup> ligne commençant par les mots «mardi soir» et maintenir le reste sans changements.

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. —  
CORRESPONDANCE POSTALE ÉTRANGÈRE.

*Additions et rectifications au Tarif international des Postes.*

Il y a lieu d'inscrire les annotations suivantes au Tarif international des Postes, savoir :

Page 12, § 27, à la fin du 1<sup>er</sup> alinéa, ajouter l'indice (2) et porter au bas de la page le renvoi suivant :

(2) L'Office anglais refuse de donner cours aux annonces, circulaires, prospectus, etc., relatifs à des loteries ou à des paris; le cas échéant les envois de cette nature seront renvoyés au timbre d'origine.

Page 38, § 119, porter l'indice (1) à la fin de l'alinéa et mentionner au bas de la page le renvoi suivant :

Les billets de loterie d'origine étrangère expédiés au tarif réduit sous enveloppe ouverte ainsi que tous les imprimés relatifs à des loteries étrangères sont exclus de la circulation par la poste en France; le cas échéant, les envois de cette nature sont renvoyés au timbre d'origine.

Par suite du changement du taux de conversion des monnaies pour l'émission des mandats des États-Unis sur la France, il y aura lieu d'apporter les modifications suivantes au Tarif international des postes :

Tableau X, pages 123, édition de 1893, et 41, édition de 1897. — En face de «États-Unis», colonne 5 :

remplacer : « 1 dollar = 100 cents. = 5<sup>f</sup> 055 ».  
par : « 1 dollar = 100 cents = 5<sup>f</sup> 15 ».

Il y a lieu de rectifier, ainsi qu'il suit, le Tarif international des postes :

Page 21. § 56. Biffer le chiffre (1) qui figure à la fin du paragraphe et le renvoi (1) qui est au bas de la page.

Comme conséquence du changement apporté par l'Office portugais dans l'équivalent des taxes-types de l'Union, en monnaie portugaise, changement qui a été notifié au *Bulletin mensuel* de mai dernier (pages 101 et 102) les agents sont invités substituer les indications suivantes aux chiffres portés au tableau IV du Tarif international des Postes (pages 88 et 89) en regard de «Portugal», savoir :

Col. 2.	Col. 3.	Col. 4.	Col. 5.	Col. 6.	Col. 7.	Col. 8.	Col. 9.	Col. 10.
65 reis.	130 reis.	25 reis.	50 reis.	15 reis.	15 reis	15 reis	50 reis.	65 reis.
					mini-	mini-		
					mum.	mum.		
					65 reis.	25 reis.		

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3<sup>e</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE  
POSTALE ÉTRANGÈRE.

**BÂTIMENTS EN PARTANCE**

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les Colonies et autres pays d'outre-mer, mais il ne saurait affirmer cependant que les *bâtiments* ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
<b>§ 1<sup>er</sup>. — Bâtiments partant des ports de France pour les colonies françaises (1).</b>						
1	La Pointe-à-Pitre	10 août. . .	Le Havre..	X.....	Voilier....	H. Auger.
2	Saint-Pierre (Mar- tinique).	5.....	Idem.....	Georgina-Auger.	Idem.....	D. Auger.
3	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ambaud frères.
<b>§ 2. — Bâtiments partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1).</b>						
1	Antofagasta.....	15 août. . .	Le Havre..	Chaucer.....	Steamer...	Lamport et Holt.
2	Arica.....	15.....	Idem.....	Chaucer.....	Idem.....	Idem.
3	Bahia.....	14.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
4	Idem.....	28.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
5	Buenos-Ayres.....	10.....	Idem.....	Cordilleras .....	Idem.....	Idem.
6	Idem.....	20.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
7	Idem.....	30.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
8	Cap Haïtien.....	26.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
9	Caracas.....	16.....	Idem.....	Vénétia.....	Idem.....	Idem.
10	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
11	Carthagène.....	16.....	Idem.....	Vénétia.....	Idem.....	Idem.
12	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
13	Les Cayes.....	4.....	Idem.....	Slavonia.....	Idem.....	Idem.
14	Ceara.....	9.....	Idem.....	Bragança.....	Idem.....	J.-M. Currie.
15	Idem.....	29.....	Idem.....	Cedrense.....	Idem.....	Cunard.
16	Colon.....	4.....	Idem.....	Slavonier.....	Idem.....	Ch. Tricot.
17	Coronel.....	15.....	Idem.....	Chaucer.....	Idem.....	Lamport et Holt.
18	Coquimbo.....	15.....	Idem.....	Chaucer.....	Idem.....	Idem.
19	Curaçao.....	16.....	Idem.....	Vénétia.....	Idem.....	Ch. Tricot.
20	Idem.....	31.....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
21	Desterro.....	18.....	Idem.....	Pontos.....	Idem.....	A. C. de Freitas.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par le Tarif international.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
22	Gorronies .....	26 août .....	Le Havre..	X.....	Steamer...	Ch. Tricot.
23	Itacoatiara.....	15 .....	Idem.....	Chaucer .....	Idem.....	Lamport et Holt.
24	Jaemel.....	4 .....	Idem.....	Slavonia .....	Idem.....	Ch. Tricot.
25	Jérémie .....	26 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
26	La Guayra.....	16 .....	Idem.....	Vénétia .....	Idem.....	Idem.
27	Idem.....	31 .....	Idem.....	Vénétia .....	Idem.....	Idem.
28	Iquique.....	15 .....	Idem.....	Chaucer .....	Idem.....	Lamport et Holt.
29	Iquitos.....	10 .....	Idem.....	Bolivar .....	Idem.....	J.-M. Currie.
30	Lima.....	15 .....	Idem.....	Chaucer .....	Idem.....	Lamport et Holt.
31	Maccio.....	28 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
32	Manaos.....	4 .....	Idem.....	Augustino .....	Idem.....	J.-M. Currie.
33	Idem.....	24 .....	Idem.....	Madecireuse .....	Idem.....	Cunard.
34	Maragnan.....	9 .....	Idem.....	Braganca .....	Idem.....	J.-M. Currie.
35	Idem.....	29 .....	Idem.....	Céarense .....	Idem.....	Cunard.
36	Mollendo.....	15 .....	Idem.....	Chaucer .....	Idem.....	Lamport et Holt.
37	Montevideo.....	10 .....	Idem.....	Cordilleras.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
38	Idem.....	20 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
39	Idem.....	30 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
40	Para.....	4 .....	Idem.....	Augustine.....	Idem.....	J.-M. Currie.
41	Idem.....	9 .....	Idem.....	Bénédict .....	Idem.....	Idem.
42	Idem.....	24 .....	Idem.....	Madecireuse .....	Idem.....	Cunard.
43	Idem.....	29 .....	Idem.....	Céarense .....	Idem.....	Idem.
44	Paranagua.....	18 .....	Idem.....	Pontos.....	Idem.....	A. C. de Freitas.
45	Pernambuco.....	14 .....	Idem.....	Pontos.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
46	Idem.....	28 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
47	Port-au-Prince.....	26 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
48	Port-Limon.....	4 .....	Idem.....	Slavonia.....	Idem.....	Idem.
49	Progreso.....	15 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
50	Idem.....	28 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
51	Puerto-Cabello.....	16 .....	Idem.....	Vénétia.....	Idem.....	Idem.
52	Idem.....	31 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
53	Puerto-Plata.....	26 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
54	Rio-de-Janeiro.....	7 .....	Idem.....	Ville-de-San-Ni- colas.	Idem.....	Chargeurs réunis.
55	Idem.....	14 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
56	Idem.....	21 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
57	Idem.....	28 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
58	Rio-Grande-do-Sul.....	18 .....	Idem.....	Pontos.....	Idem.....	A.-C. de Freitas.
59	Salaverry.....	15 .....	Idem.....	Chaucer .....	Idem.....	Lamport et Holt.
60	Sanchez.....	26 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
61	Savanilla.....	16 .....	Idem.....	Vénétia.....	Idem.....	Idem.
62	Idem.....	31 .....	Idem.....	Vénétia.....	Idem.....	Idem.
63	Santo-Domingo.....	31 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
64	Santos.....	7 .....	Idem.....	Ville-de-San-Ni- colas.	Idem.....	Chargeurs réunis.
65	Idem.....	14 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
66	Idem.....	21 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
67	Idem.....	28 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
68	Saint-Thomas.....	4 .....	Idem.....	Slavonia.....	Idem.....	Ch. Tricot.
69	Idem.....	16 .....	Idem.....	Vénétia.....	Idem.....	Idem.
70	Idem.....	26 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
71	Idem.....	31 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
72	Sao-Paulo.....	7 .....	Idem.....	Ville-de-San-Ni- colas.	Idem.....	Chargeurs réunis.
73	Idem.....	14 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
74	Idem.....	21 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
75	Idem.....	28 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
76	Talcahuano.....	15 .....	Idem.....	Chaucer .....	Idem.....	Lamport et Holt.
77	Tampico.....	28 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
78	Valparaiso.....	15 .....	Idem.....	Chaucer .....	Idem.....	Lamport et Holt.
79	Vera-Cruz.....	15 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
80	Idem.....	28 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
81	Victoria.....	14 .....	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.





DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE.  
4<sup>e</sup> BUREAU. — TARIFS, FRANCHISES ET CONTRAVENTIONS

*Addition à l'Instruction générale (appendice n° 59).*

Les agents devront compléter, de la manière suivante, l'appendice n° 59 de l'Instruction générale.

En regard de « les directeurs des écoles supérieures du gouvernement », piquer un renvoi (3) et reproduire ce signe de renvoi au bas de la page, accompagné de l'indication ci-après :

« Le directeur de l'École supérieure de pharmacie de Paris est autorisé à contresigner au moyen d'une griffe fournie par l'Administration, les lettres de convocation aux examens. »

DIVISION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 4<sup>e</sup> BUREAU. — TARIFS,  
FRANCHISES ET CONTRAVENTIONS.

*Franchises postales. — Publication d'un 190<sup>e</sup> supplément au Manuel des franchises postales et d'un 12<sup>e</sup> supplément à l'Annexe à ce Manuel (franchises militaires).  
Conseillers à la Cour de cassation, rapporteurs dans les affaires de revision. —  
Officiers de réserve de la marine.*

Deux décrets du 17 juin 1898 ont accordé la franchise postale à la correspondance officielle échangée entre :

1° Les conseillers à la Cour de cassation, rapporteurs dans les affaires de revision, et un certain nombre de fonctionnaires de la métropole et des colonies françaises ;

2° Les chefs de corps ou de service de la marine et les officiers de réserve placés sous leurs ordres.

En conséquence de ces deux décrets, il y a lieu d'ajouter au Manuel des franchises postales et à son Annexe (franchises militaires) les indications figurant aux 190<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> suppléments publiés ci-après.

INDICATION des pages du Manuel des franchises.	DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES			FORME sous laquelle la CORRESPONDANCE circulant en franchise doit être présentée.	ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION OU RESSORT dans l'étendue duquel la correspondance valablement contresignée circule en franchise.		NUMÉROS des ÉTATS DE CIRCONSCRIPTION.		DATES DES DÉCISIONS ministérielles.
	AUTORISÉS à contresigner leur correspondance de service.	SIGNES DE RENVOI à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises.	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remis en franchise.		Ancien.	Nouveau.	Numéros des tableaux.	Pages.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
17	Adjoint des maires exerçant le ministère public près les tribunaux de simple police.....	N (en regard du contresignataire).	Conseillers à la Cour de cassation, rapporteurs dans les affaires de revision*.....	L. F.	"	"	"	"	Décret du 17 juin 1898.
49	Autorités judiciaires d'Alsace-Lorraine.....	D (en regard du contresignataire).	Idem.....	L. F.	"	"	"	"	Idem.
55	Chefs de corps ou de service de la marine.....	R (au-dessous de la 3 <sup>e</sup> accolade).	Officiers de réserve placés sous leurs ordres*.....	S. B*.	"	Toute la République.	"	"	Idem.
177	Commissaires près les conseils de guerre maritimes permanents....	A (en regard du contresignataire).	Conseillers à la Cour de cassation, rapporteurs dans les affaires de revision*.....	L. F.	"	"	"	"	Idem.
179	Conseillers rapporteurs près les tribunaux maritimes.....	F (en regard du contresignataire).	Idem.....	L. F.	"	"	"	"	Idem.
183	Commissaires de police..	J (en regard du contresignataire).	Idem.....	L. F.	"	"	"	"	Idem.
185	Commissaires de police exerçant le ministère public près les tribunaux de simple police.	D (en regard du contresignataire).	Idem.....	L. F.	"	"	"	"	Idem.
187	Commissaires spéciaux de police chargés de la surveillance des chemins de fer.....	C (en regard du contresignataire).	Idem.....	L. F.	"	"	"	"	Idem.
195	Conseillers à la Cour de cassation, rapporteurs dans les affaires de revision.....	C (en regard du contresignataire).	Adjoint des maires exerçant le ministère public près les tribunaux de simple police*.....	L. F.	"	Toute la République.	"	"	Idem.
			Autorités judiciaires d'Alsace-Lorraine*.....	L. F.	"	"	"	"	Idem.
			Commandant de la garde de Paris*.....	L. F.	"	"	"	"	Idem.
			Commissaires du gouvernement près les conseils de guerre et de revision*.....	L. F.	"	Toute la République.	"	"	Idem.
			Commissaires près les conseils de guerre maritimes permanents*.....	L. F.	"	Idem.	"	"	Idem.
			Commissaires de police*.....	L. F.	"	Idem.	"	"	Idem.
			Commissaires de police exerçant le ministère public près les tribunaux du simple police*.....	L. F.	"	Idem.	"	"	Idem.

INDICATION des pages du Manuel des franchises.	DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES.		
	AUTORISÉS à contresigner leur correspondance de service.	SIGNES DE RENVOI à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises.	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignées dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise.
1	2	3	4
195	Conseillers à la Cour de cassation, rapporteurs dans les affaires de revision. (Suite.)	C (en regard du contresignataire) (Suite).	Commissaires rapporteurs près les tribunaux maritimes*.
			Commissaires spéciaux de police chargés de la surveillance des chemins de fer*.
			Conseillers municipaux exerçant le ministère public près les tribunaux de simple police*.
			Gouverneurs des colonies françaises*.
			Juges.....
			{ d'instruction*.....
			{ d'instruction à Tunis*.....
			{ de paix*.....
			{ de paix dans les colonies françaises*.....
			{ de paix en Tunisie*.....
			Maires*.....
			Maires exerçant le ministère public près les tribunaux de simple police*.....
			Officiers de gendarmerie*.....
			Officiers de police judiciaire en Tunisie*.....
			Prefets*.....
			Premiers présidents des Cours d'appel*.....
			Présidents de Cour d'appel coloniale*.....
			Présidents des Cours d'assises*.....
			Présidents des tribunaux coloniaux*.....
			Président du tribunal de Tunis*.....
			Procureurs.....
			{ généraux*.....
			{ généraux près les cours coloniales*.....
{ de la République*.....			
{ de la République dans les colonies françaises*.....			
{ de la République à Tunis*.....			
Rapporteurs près les conseils de guerre*.....			
Rapporteurs près les conseils de guerre maritimes permanents*.....			
Résidents de France dans les colonies*.....			
Sous-prefets*.....			
Suppléants des juges de paix exerçant le ministère public près les tribunaux de simple police*.....			

FORME sous laquelle la CORRESPONDANCE circulant en franchise doit être présentée.	ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION OU RESSORT dans l'étendue duquel la correspondance valablement contresignée circule en franchise.		NUMÉROS des ÉTATS DE CIRCONSCRIPTION.		DATES DES DÉCISIONS ministérielles.
	Ancien.	Nouveau.	Numéros des tableaux.	Pages.	
5	6	7	8	9	10
L. F.	"	Toute la République.	"	"	Décret du 17 juin 1898.
L. F.	"	Idem.	"	"	Idem.
L. F.	"	Idem.	"	"	Idem.
L. F.	"	"	"	"	Idem.
L. F.	"	Toute la République.	"	"	Idem.
L. F.	"	"	"	"	Idem.
L. F.	"	Toute la République.	"	"	Idem.
L. F.	"	"	"	"	Idem.
L. F.	"	Toute la République.	"	"	Idem.
L. F.	"	Idem.	"	"	Idem.
L. F.	"	Idem.	"	"	Idem.
L. F.	"	"	"	"	Idem.
L. F.	"	Toute la République.	"	"	Idem.
L. F.	"	"	"	"	Idem.
L. F.	"	"	"	"	Idem.
L. F.	"	Toute la République.	"	"	Idem.
L. F.	"	"	"	"	Idem.
L. F.	"	Toute la République.	"	"	Idem.
L. F.	"	"	"	"	Idem.
L. F.	"	Toute la République.	"	"	Idem.
L. F.	"	Idem.	"	"	Idem.
L. F.	"	"	"	"	Idem.
L. F.	"	Toute la République.	"	"	Idem.
L. F.	"	Idem.	"	"	Idem.

INDICATION des pages du Manuel des franchises.	DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES		
	AUTORISÉS à contresigner leur correspondance de service.	SIGNES DE RENVOI à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises.	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise.
1	2	3	4
195	Conseillers municipaux exerçant le ministère public près les tribunaux de simple police.	D (en regard du contresignataire)	Conseillers à la Cour de cassation, rapporteurs dans les affaires de revision*.
375	Gouverneurs des colonies françaises.	K (au-dessous de la 9 <sup>e</sup> accolade).	Idem.
487	Juge d'instruction.	D (en regard du contresignataire)	Idem.
489	Juge d'instruction à Tunis.	K (au-dessous de la 1 <sup>re</sup> accolade).	Idem.
480	Juges de paix.	L (en regard du contresignataire).	Idem.
491	Juges de paix dans les colonies françaises.	O (au-dessous de la 7 <sup>e</sup> accolade).	Idem.
491	Juges de paix en Tunisie.	P (au-dessous de la 8 <sup>e</sup> accolade).	Idem.
495	Maires.	M (en regard du contresignataire)	Idem.
501	Maires exerçant le ministère public près les tribunaux de simple police.	F (en regard du contresignataire).	Idem.
555	Officiers de police judiciaire en Tunisie.	G (au-dessous de la 4 <sup>e</sup> accolade).	Idem.
555	Officiers de réserve de la marine.	H (au-dessous de la 6 <sup>e</sup> accolade).	Chefs de corps ou de service de la marine dont ils relèvent*.
563	Préfets.	L (en regard du contresignataire)	Conseillers à la Cour de cassation, rapporteurs dans les affaires de revision*.
593	Premiers présidents des Cours d'appel.	G (en regard du contresignataire)	Idem.
637	Présidents des Cours d'appel colonial.	F (au-dessous de la 2 <sup>e</sup> accolade).	Idem.
637	Présidents des Cours d'assises.	G (en regard du contresignataire)	Idem.
639	Présidents des tribunaux coloniaux.	Q (au-dessous de la 5 <sup>e</sup> accolade).	Idem.

FORME sous laquelle la CORRESPONDANCE circulant en franchise doit être présentée.	ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION OU RESSORT dans l'étendue duquel la correspondance valablement contresignée circule en franchise.		NUMÉROS des ÉTATS DE CIRCONSCRIPTION.		DATES DES DÉCISIONS ministérielles.
	Ancien.	Nouveau.	Numéros des tableaux.	Pages.	
5	6	7	8	9	10
L. F.	"	"	"	"	Décret du 17 juin 1898.
L. F.	"	"	"	"	Idem.
L. F.	"	"	"	"	Idem.
L. F.	"	"	"	"	Idem.
L. F.	"	"	"	"	Idem.
L. F.	"	"	"	"	Idem.
L. F.	"	"	"	"	Idem.
L. F.	"	"	"	"	Idem.
L. F.	"	"	"	"	Idem.
S. B.*	"	Toute la République.	"	"	Idem.
L. F.	"	"	"	"	Idem.
L. F.	"	"	"	"	Idem.
L. F.	"	"	"	"	Idem.
L. F.	"	"	"	"	Idem.

INDICATION des pages du Manuel des franchises.	DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES		
	AUTORISÉS à contresigner leur correspondance de service.	SIGNES DE RENVOI à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises.	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise.
1	2	3	4
641	Président du tribunal de Tunis.....	C (au-dessous de la 1 <sup>re</sup> accolade.)	Conseillers à la Cour de cassation, rapporteurs dans les affaires de revision*.....
645	Procureurs généraux.....	F (en regard du contresignataire)	Idem.....
647	Procureurs généraux près les Cours coloniales..	G (au-dessous de la 1 <sup>re</sup> accolade.)	Idem.....
649	Procureurs de la République dans les colonies françaises.....	B (au-dessous de la 1 <sup>re</sup> accolade.)	Idem.....
651	Procureurs de la République.....	G (en regard du contresignataire)	Idem.....
655	Procureurs de la République à Tunis.....	M (au-dessous de la 1 <sup>re</sup> accolade.)	Idem.....
659	Rapporteurs près les conseils de guerre maritime permanents.....	F (en regard du contresignataire)	Idem.....
683	Résidents de France dans les colonies.....	J (au-dessous de la 10 <sup>e</sup> accolade.)	Idem.....
709	Sous-Préfets.....	H (en regard du contresignataire)	Idem.....
733	Suppléants des juges de paix exerçant le ministère public près les tribunaux de simple police.....	D (en regard du contresignataire)	Idem.....

12<sup>e</sup> SUPPLÉMENT À L'ANNEXE AU

INDICATION des pages du Manuel des franchises.	DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES ET DES PERSONNES		
	AUTORISÉS à contresigner leur correspondance de service.	SIGNES DE RENVOI à indiquer à la colonne 2 du tableau n° 3 du Manuel des franchises.	AUXQUELS LA CORRESPONDANCE DE SERVICE des fonctionnaires et des personnes désignés dans la colonne ci-contre doit être remise en franchise.
1	2	3	4
57	Commandant de la légion de la garde républicaine de Paris.....	A (en regard du contresignataire)	Conseillers à la Cour de cassation, rapporteurs dans les affaires de revision*.....
65	Commissaires du Gouvernement près les conseils de guerre.....	G (en regard du contresignataire)	Idem.....
129	Officiers de gendarmerie.....	B (en regard du contresignataire)	Idem.....
149	Rapporteurs près les conseils de guerre.....	A (en regard du contresignataire)	Idem.....

FORME sous laquelle la CORRESPONDANCE circulant en franchise doit être présentée.	ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION OU RESSORT dans l'étendue duquel la correspondance valablement contresignée circule en franchise.		NUMÉROS des ÉTATS DE CIRCONSCRIPTION.		DATES DES DÉCISIONS ministérielles.
	Ancien.	Nouveau.	Numéros des tableaux.	Pages.	
5	6	7	8	9	10
L. F.	"	"	"	"	Décret du 17 juin 1898.
L. F.	"	"	"	"	Idem.
L. F.	"	"	"	"	Idem.
L. F.	"	"	"	"	Idem.
L. F.	"	"	"	"	Idem.
L. F.	"	"	"	"	Idem.
L. F.	"	"	"	"	Idem.
L. F.	"	"	"	"	Idem.
L. F.	"	"	"	"	Idem.

MANUEL DES FRANCHISES POSTALES.

FORME sous laquelle la CORRESPONDANCE circulant en franchise doit être présentée.	ARRONDISSEMENT, CIRCONSCRIPTION OU RESSORT dans l'étendue duquel la correspondance valablement contresignée circule en franchise.		NUMÉROS des ÉTATS DE CIRCONSCRIPTION.		DATES DES DÉCISIONS ministérielles.
	Ancien.	Nouveau.	Numéros des tableaux.	Pages.	
5	6	7	8	9	10
L. F.	"	"	"	"	Décret du 17 juin 1898.
L. F.	"	"	"	"	Idem.
L. F.	"	"	"	"	Idem.
L. F.	"	"	"	"	Idem.

DIVISION DE LA COMPTABILITÉ. — 2<sup>e</sup> BUREAU. — VÉRIFICATION DES PRODUITS.

FRANCE.

*État comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois d'avril  
des années 1898 et 1897.*

N <sup>os</sup> des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS D'AVRIL		DIFFÉRENCES POUR 1898	
		1898.	1897.	Augmentat <sup>on</sup>	Diminutions.
		fr. e.	fr. e.	fr. c.	fr. c.
	<b>1<sup>o</sup> POSTES.</b>				
1	Produit net des taxes des correspon- dances postales. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	15,164,644 33	14,143,479 80	1,021,164 53	"
2	Droits perçus sur les mandats français et internationaux.....	628,034 50	628,520 32	"	485 82
3	Droits perçus sur les bons de poste..	24,408 25	23,268 25	1,140 00	5,819 60
4	Recettes diverses et accidentelles	20,931 98	26,751 58	"	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>15,838,019 06</b>	<b>14,822,019 95</b>	<b>1,022,304 53</b>	<b>6,305 42</b>
	<b>2<sup>o</sup> TÉLÉGRAPHES.</b>	<b>EN PLUS en 1898.....</b>		<b>1,015,999<sup>11</sup>°</b>	
5	Produit net des taxes des correspon- dances télégraphiques. Soldes des comptes avec les offices étrangers... ..	2,860,701 41	2,656,827 55	203,873 86	"
6	Remboursements par divers établis- sements du traitement d'agents du ser- vice postal télégraphique, télépho- nique et frais de surveillance.....	695 50	925 25	"	229 75
7	Contributions pour droit d'usage et frais d'entretien de lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé....	167,183 30	142,576 09	24,607 21	2,075 97
8	Recettes diverses et accidentelles....	30,790 34	32,866 31	"	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>3,059,370 55</b>	<b>2,833,195 20</b>	<b>228,481 07</b>	<b>2,305 72</b>
	<b>3<sup>o</sup> TÉLÉPHONES.</b>	<b>EN PLUS en 1898.....</b>		<b>226,175<sup>35</sup>°</b>	
9	Produit des conversations télépho- niques. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	245,977 97	205,953 36	40,024 61	"
10	Produit des abonnements urbains et interurbains.....	1,012,944 85	936,058 48	46,886 40	"
11	Produit des abonnements supplémen- taires pour la transmission de télé- grammes par le téléphone.....	123 10	73 65	49 45	"
12	Recettes diverses et accidentelles....	5,367 08	7,048 46	"	1,681 38
	<b>TOTAUX... ..</b>	<b>1,264,413 03</b>	<b>1,179,133 95</b>	<b>86,960 46</b>	<b>1,681 38</b>
	<b>EN PLUS en 1898.....</b>	<b>EN PLUS en 1898.....</b>		<b>85,270<sup>08</sup>°</b>	
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
		MOIS D'AVRIL		DIFFÉRENCES POUR 1898.	
		1898.	1897.	Augmen- tation.	Diminution.
1 à 4	Produits postaux.....	15,838,019 06	14,822,019 95	1,022,304 53	6,305 42
5 à 8	Produits télégraphiques.....	3,059,370 55	2,833,195 20	228,481 07	2,305 72
9 à 12	Produits téléphoniques.....	1,264,413 03	1,179,133 95	86,960 46	1,681 38
	<b>TOTAUX du mois d'avril....</b>	<b>20,161,802 64</b>	<b>18,834,349 10</b>	<b>1,337,746 06</b>	<b>10,292 52</b>
	Mois antérieurs.....	55,606,024 58	51,441,166 88	4,224,314 32	59,456 62
	<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>	<b>75,767,827 22</b>	<b>70,275,515 98</b>	<b>5,552,060 38</b>	<b>69,749 14</b>
	<b>EN PLUS en 1898.....</b>	<b>EN PLUS en 1898.....</b>		<b>5,492,311<sup>24</sup>°</b>	

ALGÉRIE.

*État comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois d'avril  
des années 1898 et 1897.*

Nos des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECouvreMENTS DU MOIS D'AVRIL		DIFFÉRENCES POUR 1898.	
		1898.	1897.	Augmentat <sup>ons</sup>	Diminutions.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
<b>1<sup>o</sup> POSTES.</b>					
1	Produit net des taxes des correspon- dances postales. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	231,224 61	196,880 78	34,343 83	"
2	Droits perçus sur les mandats français et internationaux.....	27,891 22	28,653 22	"	762 00
3	Droits perçus sur les bons de poste....	183 75	256 25	"	72 50
4	Recettes diverses et accidentelles.	267 00	89 00	178 00	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>259,566 58</b>	<b>225,879 25</b>	<b>34,521 83</b>	<b>834 50</b>
<b>2<sup>o</sup> TÉLÉGRAPHES.</b>					
En plus en 1898.....				33,687 <sup>1</sup> 33 <sup>c</sup>	
5	Produit net des taxes des correspon- dances télégraphiques. Soldes des comptes avec les offices étrangers....	113,010 40	106,756 55	6,253 85	"
6	Remboursem <sup>ts</sup> par divers établissem <sup>ts</sup> du traitement d'agents du service postal, télégraphique, téléphonique et de frais de surveillance.....	"	"	"	"
7	Contributions pour droit d'usage et frais d'entretien des lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé....	"	"	"	"
8	Recettes diverses et accidentelles....	2,968 00	1,000 00	1,968 00	"
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>115,978 40</b>	<b>107,756 55</b>	<b>8,221 85</b>	<b>"</b>
En plus en 1898.....				99,531 <sup>1</sup> 70 <sup>c</sup>	
<b>3<sup>e</sup> TÉLÉPHONES.</b>					
9	Produit des conversations télépho- niques. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	1,431 05	1,502 36	"	71 31
10	Produit des abonnements urbains et interurbains.....	1,780 13	877 67	902 46	"
11	Produit des abonnements supplémen- taires pour la transmission de télé- grammes par le téléphone.....	"	"	"	"
12	Recettes diverses et accidentelles....	61 69	71 22	"	9 53
	<b>TOTAUX.....</b>	<b>3,272 87</b>	<b>2,451 25</b>	<b>902 46</b>	<b>80 84</b>
En plus en 1898.....				821 <sup>1</sup> 62 <sup>c</sup>	
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
		MOIS D'AVRIL		DIFFÉRENCES POUR 1898.	
		1898.	1897.	Augmen- tation.	Diminution.
1 à 4	Produits postaux.....	259,566 58	225,879 25	34,521 83	834 50
5 à 8	Produits télégraphiques.....	115,978 40	107,756 55	8,221 85	"
9 à 12	Produits téléphoniques.....	3,272 87	2,451 25	902 46	80 84
	<b>TOTAUX du mois d'avril.....</b>	<b>378,817 85</b>	<b>336,087 05</b>	<b>43,640 34</b>	<b>915 34</b>
	Mois antérieurs.....	982,359 24	968,274 84	30,675 86	16,591 46
	<b>TOTAUX GÉNÉRAUX.....</b>	<b>1,361,177 09</b>	<b>1,304,361 89</b>	<b>74,322 00</b>	<b>17,506 80</b>
En plus en 1898.....				56,815 <sup>1</sup> 20 <sup>c</sup>	

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.  
1<sup>er</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET CONTRÔLE.

*Tableau des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne  
pendant le mois de juin 1898.*

Versements reçus de 224,524 déposants, dont 32,069 nouveaux.....		27,837,376 <sup>f</sup> 05 <sup>c</sup>
Remboursements à 123,304 déposants, dont 18,668 pour solde.....	27,772,789 <sup>f</sup> 07 <sup>c</sup>	} 28,226,244 19
Rentes achetées à 397 déposants pour un capital de.....	453,455 12	
EXCÉDENT des remboursements.....		<u>388,868 14</u>

Nombre de comptes existant au 30 juin 1898 : 3,010,885.

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET CONTRÔLE. — CORRESPONDANCE GÉNÉRALE.

*Modifications à l'Instruction générale, du 24 février 1894, sur le service intérieur de la Caisse nationale d'épargne. (Direction certifiée, directeurs, receveurs principaux et comptables des succursales.)*

Article 948. — Remplacer, par le texte suivant, le texte actuel du dernier alinéa, commençant par les mots « dans le service du caissier » et finissant par les mots « autorisées et expédiées » :

« Les dimanches et jours feries, il est donné suite, dans les conditions habituelles, aux demandes de *remboursement partiel* par poste et par télégraphe parvenues au bureau du caissier, jusqu'à 11 heures du matin. La vacation consacrée à ce travail commence à 9 heures dans le service du caissier et à 9 heures et demie dans celui du double; elle prend fin lorsque ces services ont accompli l'un et l'autre leurs obligations respectives. »

APPENDICE XVIII.

Page 352. — Ajouter :

« Convention consulaire conclue, le 5 août 1897, entre la France et la Bolivie.

(Du 24 juin 1898.)

« Article 14. — Si parmi les héritiers et légataires universels ou à titre universel s'en trouve dont l'existence soit incertaine ou le domicile inconnu qui ne soient pas présents ou dûment représentés, qui soient mineurs ou incapables ou si, étant tous majeurs et présents, ils ne sont pas d'accord sur leurs droits et qualités, l'autorité consulaire après que l'inventaire aura été dressé, sera, comme séquestre des biens de toute nature laissés par le défunt, chargée de plein droit d'administrer et de liquider la succession.



DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.  
1<sup>er</sup> BUREAU. — CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET CONTRÔLE.  
CORRESPONDANCE GÉNÉRALE.

*Modifications à l'Instruction générale, du 28 mars 1892, sur le service extérieur de la Caisse nationale d'épargne.*

Article 19, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> lignes, modifier le texte comme suit : « . . . . livrets appartenant à l'une des séries dont les comptes sont tenus par des succursales de plein exercice. »

Même article, dernière ligne, remplacer « n<sup>os</sup> 1 à 93 » par « dont les comptes sont tenus par la Direction centrale à Paris ».

Article 117, 2<sup>e</sup> alinéa, *in fine*, après les mots « en une ou plusieurs années » ajouter « la limitation du maximum des versements annuels fixée par la loi du 20 juillet 1895 ne leur est pas applicable ».

Article 137, entre le 4<sup>e</sup> et le 5<sup>e</sup> alinéa, intercaler l'alinéa suivant :

« L'une des expéditions du bordereau n<sup>o</sup> 5 doit être établie d'après la souche du carnet n<sup>o</sup> 4, l'autre d'après les demandes de livrets. »

Page 51, renvoi (1), modifier comme suit le texte de la 2<sup>e</sup> ligne : « sur les livrets correspondant à des comptes tenus par la succursale dont relève le bureau de poste. . . ».

Article 175. Ajouter la phrase suivante : « Ces mentions sont écrites à l'encre rongé. »

Article 182, 1<sup>er</sup> alinéa, après les mots « parties » ajouter « et remplies, l'une d'après la souche du carnet n<sup>o</sup> 10, l'autre d'après les déclarations de versement ».

Article 204, biffer les trois dernières lignes et les remplacer par le texte suivant : « désignées au tableau n<sup>o</sup> 1 de l'appendice n<sup>o</sup> 3, page 330 de la présente instruction, et, s'il s'agit d'un livret dont le compte est tenu par une succursale, sur l'autorisation du caissier et du teneur du double des comptes courants de cette succursale ».

Article 229, 6<sup>e</sup> ligne, remplacer « départementales » par « dont les comptes courants sont tenus par la Direction centrale ».

Même article, modifier comme suit le texte de l'avant-dernière ligne « . . . . s'il s'agit d'un livret dont le compte est tenu par une succursale de plein exercice (voir appendice n<sup>o</sup> 3, tableau n<sup>o</sup> 2, page 331) ».

Article 273, 7<sup>e</sup> ligne, remplacer « Direction centrale » par « Direction qui tient le compte courant ».

Article 274, 1<sup>er</sup> alinéa, 3<sup>e</sup> ligne et 4<sup>e</sup> alinéa, 2<sup>e</sup> ligne, remplacer « centrale » par « qui tient le compte courant ».

Article 289, 1<sup>er</sup> alinéa, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lignes, modifier le texte comme suit : « *exclusivement* sur les livrets correspondant à des comptes tenus par la succursale » ;

Même alinéa, avant-dernière ligne, après le mot « succursale » mettre un point et biffer le reste de la phrase.

Article 290, 1<sup>er</sup> alinéa, après le mot « parties » ajouter « et remplies, l'une d'après le registre n<sup>o</sup> 99, l'autre d'après les autorisations de remboursement ou de virement ».

Article 301, 3<sup>e</sup> alinéa, remplacer « 1<sup>o</sup> sur livrets des séries départementales (1 à 93) » par « 1<sup>o</sup> sur livrets de l'une des séries départementales désignées au tableau n<sup>o</sup> 1, de l'appendice n<sup>o</sup> 3, page 330 ci-après ».

Même article, avant-dernier alinéa, 2<sup>e</sup> ligne, après « succursales de plein exercice » mettre « ou des livrets de l'une des séries départementales dont les comptes sont tenus par des succursales de plein exercice (voir page 331 ci-après) ».

Article 333, 1<sup>er</sup> alinéa, 2<sup>e</sup> ligne, après « de plein exercice » mettre « ou un livret de l'une des séries départementales dont les comptes sont tenus par une succursale de plein exercice ».

Même article, 2<sup>e</sup> alinéa, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> lignes, biffer les mots « départementales et de séries marines » et les remplacer par les mots « dont les comptes sont tenus par la Direction centrale ». Avant-dernière ligne, au lieu de « livret de succursale », mettre « livret dont le compte est tenu par une succursale ».

Article 362, 3<sup>e</sup> ligne, après « départementales » mettre « dont les comptes sont tenus par la Direction centrale (voir page 330 ci-après) ».

Article 363, modifier comme suit le texte de la 2<sup>e</sup> ligne, « d'une série dont les comptes sont tenus par une succursale de plein exercice ou à un livret de série étrangère, sont établies ».

Article 456, ajouter l'alinéa suivant :

« Le montant des sommes transférées de Belgique en France pour le compte d'un déposant, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de la même année, ne peut dépasser 1,500 francs. Lorsque, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, le déposant a déjà effectué des versements sur son livret de la Caisse nationale d'épargne, il ne peut plus être transféré en France, pour son compte dans la même année que la différence entre le montant de ces versements et le maximum de 1,500 francs ».

Article 672, 1<sup>er</sup> alinéa, page 204, 1<sup>re</sup> ligne, biffer « (1 à 93) » et y substituer « désignées au tableau n° 1 de l'appendice n° 3, page 330 ».

Même alinéa, modifier comme suit la dernière ligne « dont le compte est tenu par une succursale de plein exercice. »

Article 704, 1<sup>er</sup> alinéa, dernière ligne, remplacer les mots « où la déclaration de perte s'est produite » par les mots « où réside ce dernier ».

Article 727, 2<sup>e</sup> alinéa, 2<sup>e</sup> ligne, après « n° 9 succ » biffer « (art. 735) » et y substituer « en double expédition ».

Article 771, entre les deux derniers alinéas, intercaler un alinéa ainsi conçu : « Lorsqu'un carnet n° 10 est épuisé, le directeur indique sur le registre n° 78, la date de l'envoi de l'avis n° 179 qui s'y rapporte (art. 656) ».

Article 782, page 239, 2<sup>e</sup> ligne, remplacer « (1 à 93) » par « désignées au tableau n° 1, de l'appendice n° 3, page 330. »

Article 783, remplacer le texte actuel par le texte suivant :

« Les livrets dont les comptes sont tenus par une succursale sont adressés au directeur de cette succursale ».

Appendice n° 5, page 338, 2<sup>e</sup> alinéa, 3<sup>e</sup> ligne, après les mots « ou par testament » ajouter : « ou un acte notarié quelconque attributif ou translatif de propriété tel que contrat de mariage, délivrance de legs, transport de droits successifs, dépôts avec reconnaissance d'écritures d'actes sous seings privés, nantissements, etc. »

---

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — 1<sup>er</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET CONTRÔLE. — CORRESPONDANCE GÉNÉRALE.

---

*Modifications à l'Instruction générale, du 28 mars 1892, sur le service extérieur de la Caisse nationale d'épargne.*

### Appendice n° 3.

Biffer le texte actuel des pages 330, 331, 332 et 333 et y substituer le texte ci-après qui formera les pages 330, 331, 332, 333, 333 bis, 333 ter, 333 quater, 333 quinquies, 333 sexes et 333 septies.

APPENDICE N° 3.

TABLEAU N° 1.

Comptes tenus par la Direction centrale, à Paris.

1° SÉRIES DÉPARTEMENTALES.					
NUMÉ- ROS des séries.	DÉPARTEMENTS D'ORIGINE.	NUMÉ- ROS des séries.	DÉPARTEMENTS D'ORIGINE.	NUMÉ- ROS des séries.	DÉPARTEMENTS D'ORIGINE.
0*	Agent comptable.	45	Loiret.	72	Sarthe.
3	Allier.	49	Maine-et-Loire.	75	Seine.
10	Aube.	51	Marne.	75bis*	Seine (banlieue).
18	Cher.	52	Marne (Haute-).	76	Seine-Inférieure.
21	Côte-d'Or.	53	Mayenne.	77	Seine-et-Marne.
27	Eure.	58	Nièvre.	78	Seine-et-Oise.
28	Eure-et-Loir.	60	Oise.	80	Somme.
44	Loir-et-Cher.	61	Orne.	89	Yonne.

(\*) Les numéros accompagnés d'un astérisque indiquent les séries qui sont closes et dont il n'est plus délivré de livrets.

2° SÉRIES MARINES.		
NUMÉ- ROS des séries.	PORT D'ATTACHE.	DATE DE MISE EN ACTIVITÉ.
101	Port de Cherbourg.....	1 <sup>er</sup> juillet 1885.
102	Port de Brest.....	<i>Idem.</i>
103	Port de Lorient.....	<i>Idem.</i>
104	Port de Rochefort.....	<i>Idem.</i>
105	Port de Toulon.....	<i>Idem.</i>

3° SÉRIES ÉTRANGÈRES.		
NUMÉ- ROS des séries.	ATTRIBUTION.	DATE DE MISE EN ACTIVITÉ.
111	Alexandrie (Égypte).....	1 <sup>er</sup> juillet 1886.
112	Tanger (Maroc).....	1 <sup>er</sup> juin 1887.
113	Constantinople (Turquie).....	1 <sup>er</sup> septembre 1889.
114	Salonique (Turquie).....	1 <sup>er</sup> mars 1892.
115	Smyrne (Turquie).....	1 <sup>er</sup> septembre 1892.
116	Beyrouth (Turquie).....	1 <sup>er</sup> mai 1894.
117	Port-Saïd (Égypte).....	1 <sup>er</sup> mai 1894.

TABLEAU N° 2.

NOMENCLATURE DES SÉRIES DÉPARTEMENTALES.

INDICATION DU LIEU.

où sont tenus les comptes correspondant aux livrets de ces séries, et où, par conséquent, doivent être dirigées les demandes de remboursement de toute nature et d'achats de rente, ainsi que les déclarations de perte de livret.

SÉRIE.	DÉPARTEMENT D'ORIGINE du livret.	LIEU où EST TENU le compte courant.	SÉRIE.	DÉPARTEMENT D'ORIGINE du livret.	LIEU où EST TENU le compte courant.
0	Agent comptable..	Paris.	25	Doubs . . . . .	Besançon.
1	Ain . . . . .	Lyon.	26	Drôme . . . . .	Valence.
2	Aisne . . . . .	Laon.	27	Eure . . . . .	Paris.
3	Allier . . . . .	Paris.	28	Eure-et-Loir . . . . .	Paris.
4	Alpes (Basses-). . .	Marseille.	29	Finistère . . . . .	Saint-Brieuc.
5	Alpes (Hautes-). . .	Grenoble.	30	Gard . . . . .	Nîmes.
6	Alpes-Maritimes . . .	Nice.	31	Garonne (Haute-). . .	Toulouse.
7	Ardèche . . . . .	Lyon.	32	Gers . . . . .	Agen.
8	Ardennes . . . . .	Mézières.	33	Gironde . . . . .	Bordeaux.
9	Ariège . . . . .	Toulouse.	34	Hérault . . . . .	Montpellier.
10	Aube . . . . .	Paris.	35	Ile-et-Vilaine . . . . .	Rennes.
11	Aude . . . . .	Carcassonne.	36	Indre . . . . .	Tours.
12	Aveyron . . . . .	Rodez.	37	Indre-et-Loire . . . . .	Tours.
13	Bouches-du-Rhône . .	Marseille.	38	Isère . . . . .	Grenoble.
14	Calvados . . . . .	Caen.	39	Jura . . . . .	Besançon.
15	Cantal . . . . .	Clerm <sup>t</sup> -Ferr.	40	Landes . . . . .	Bordeaux.
16	Charente . . . . .	Bordeaux.	41	Loir-et-Cher . . . . .	Paris.
17	Charente-Inférieure . .	Rochelle (La).	42	Loire . . . . .	Saint-Étienne.
18	Cher . . . . .	Paris.	43	Loire (Haute-). . . . .	Saint-Étienne.
19	Corrèze . . . . .	Périgueux.	44	Loire-Inférieure . . . . .	Nantes.
20	Corse . . . . .	Marseille.	45	Loiret . . . . .	Paris.
21	Côte-d'Or . . . . .	Paris.	46	Lot . . . . .	Toulouse.
22	Côtes-du-Nord . . . . .	Saint-Brieuc.	47	Lot-et-Garonne . . . . .	Agen.
23	Creuse . . . . .	Limoges.	48	Lozère . . . . .	Rodez.
24	Dordogne . . . . .	Périgueux.	49	Maine-et-Loire . . . . .	Paris.

**TABLEAU N° 2. (Suite.)**

NOMENCLATURE DES SÉRIES DÉPARTEMENTALES.

INDICATION DU LIEU

*où sont tenus les comptes correspondant aux livrets de ces séries, et où, par conséquent, doivent être dirigées les demandes de remboursement de toute nature et d'achats de rente, ainsi que les déclarations de perte de livret.*

SÉRIE.	DÉPARTEMENT D'ORIGINE du livret.	LIEU où EST TENU le compte courant.	SÉRIE.	DÉPARTEMENT D'ORIGINE du livret.	LIEU où EST TENU le compte courant.
50	Manche.....	Saint-Lô.	73	Savoie.....	Chambéry.
51	Marne.....	Paris.	74	Savoie (Haute-)...	Annecy.
52	Marne (Haute-)...	Paris.	75	Seine.....	Paris.
53	Mayenne.....	Paris.	75 bis	Seine (banlieue) ..	Paris.
54	Meurthe-et-Moselle.	Nancy.	76	Seine-Inférieure...	Paris.
55	Meuse.....	Nancy.	77	Seine-et-Marne....	Paris.
56	Morbihan.....	Nantes.	78	Seine-et-Oise.....	Paris.
57	.....	.....	79	Sèvres (Deux-)...	Rochelle (La).
58	Nièvre.....	Paris.	80	Somme.....	Paris.
59	Nord.....	Lille.	81	Tarn.....	Carcassonne.
60	Oise.....	Paris.	82	Tarn-et-Garonne...	Toulouse.
61	Orne.....	Paris.	83	Var.....	Draguignan.
62	Pas-de-Calais.....	Lille.	84	Vaucluse.....	Marseille.
63	Puy-de-Dôme.....	Clerm <sup>t</sup> -Ferr.	85	Vendée.....	Nantes.
64	Pyrénées (Basses-).	Pau.	86	Vienne.....	Tours.
65	Pyrénées (Hautes-).	Pau.	87	Vienne (Haute-)...	Limoges.
66	Pyrénées-Orientales	Carcassonne.	88	Vosges.....	Épinal.
67	.....	.....	89	Yonne.....	Paris.
68	.....	.....			
69	Rhône.....	Lyon.	90	Alger.....	Alger.
70	Saône (Haute-)...	Épinal.	91	Constantine.....	Constantine.
71	Saône-et-Loire....	Mâcon.	92	Oran.....	Oran.
72	Sarthe.....	Paris.	93	Tunisie.....	Tunis.

NOTA. — Pour les autres séries qui sont affectées aux succursales, se reporter, même appendice :  
 1° Au tableau 1, pour les succursales navales et étrangères ;  
 2° Au tableau 3, pour les succursales de la Métropole, de l'Algérie et de l'Office tunisien.

TABLEAU N° 3.

Comptes tenus par les succursales de la Métropole, de l'Algérie et de l'Office tunisien.

POUR MÉMOIRE :

NOMS  
DES SUCCURSALES  
par ordre des séries.

2	Laon.
206	Nice.
208	Mézières.
211	Carcassonne.
212	Rodez.
213	Marseille.
14	Caen.
217	La Rochelle.
222	Saint-Brieuc.
224	Périgueux.
225	Besançon.
226	Valence.
230	Nîmes.
231	Toulouse.
233	Bordeaux.
234	Montpellier.
235	Rennes.
37	Tours.
238	Grenoble.
242	Sai <sup>nt</sup> -Étienne.
244	Nantes.
247	Agen.
250	Saint-Lô.
254	Nancy.
259	Lille.
263	Clermo <sup>nt</sup> -Fer- rand.
264	Pau.
269	Lyon.
71	Mâcon.
273	Chambéry.
274	Annecy.
283	Draguignan.
287	Limoges.
288	Épinal.
290	Alger.
291	Constantine.
292	Oran.
293	Tunis (Office Tunisien).

NOM ET SIÈGE de la succursale.	CIRCONSCRIPTION de CHAQUE SUCCURSALE et séries des comptes tenus.	DATES		
		de MISE en activité de la succursale.	DE RATTACHÉMENT des départements rattachés.	du TRANSFERT en bloc des séries départementales.
Agen. . . . .	47 Lot-et-Garonne 32 Gers. . . . . 247	1 <sup>er</sup> avril 1891.	. . . . . 1 <sup>er</sup> juin 1891.	1 <sup>er</sup> août 1897.
				Idem.
Alger . . . . .	90 Alger . . . . . 290	1 <sup>er</sup> juill. 1886.	. . . . .	1 <sup>er</sup> août 1898.
Annecy . . . . .	74 Savoie (Haute) 274	1 <sup>er</sup> avril 1892.	. . . . .	1 <sup>er</sup> janv. 1897.

Les succursales sont désignées par le nom du chef-lieu du département où elles ont leur siège.  
Le numéro de série des succursales ouvertes antérieurement à l'année 1896 est représenté par l'indicatif du département augmenté de 200. Celles qui ont été ouvertes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1896 conservent l'indicatif du département, sans addition de chiffre.

NOM ET SIÈGE de LA SUCCURSALE.	CIRCONSCRIPTION de CHAQUE SUCCURSALE et séries des comptes tenus.	DATES		
		de MISE EN ACTIVITÉ de la succursale.	de RATTACHEMENT des départements rattachés.	DU TRANSFERT en bloc des séries départementales.
Besançon.....	25 Doubs.....	1 <sup>er</sup> nov. 1893.	.....	1 <sup>er</sup> juin 1897.
	39 Jura.....		1 <sup>er</sup> juillet 1894	<i>Idem.</i>
	225			
Bordeaux.....	33 Gironde.....	1 <sup>er</sup> octob. 1890	.....	1 <sup>er</sup> juin 1898.
	16 Charente.....		1 <sup>er</sup> août 1893.	<i>Idem.</i>
	40 Landes.....		1 <sup>er</sup> juin 1891	<i>Idem.</i>
	233			
Caen.....	14 Calvados.....	1 <sup>er</sup> déc. 1897.	.....	1 <sup>er</sup> déc. 1897.
	14			
Carcassonne..	11 Aude.....	1 <sup>er</sup> janv. 1892.	.....	1 <sup>er</sup> avril 1898
	66 Pyrénées-Or..		1 <sup>er</sup> mars 1892.	<i>Idem.</i>
	81 Tarn.....		<i>Idem.</i> .....	<i>Idem.</i>
	211			
Chambéry....	73 Savoie.....	1 <sup>er</sup> avril 1891.	.....	1 <sup>er</sup> janv. 1897
	273			
Clermont-Fer- rand.....	63 Puy-de-Dôme..	1 <sup>er</sup> août 1893.	.....	1 <sup>er</sup> sept. 1897
	15 Cantal.....		1 <sup>er</sup> déc. 1893.	<i>Idem.</i>
	263			

Les succursales sont désignées par le nom du chef-lieu du département où elles ont leur siège.  
Le numéro de série des succursales ouvertes antérieurement à l'année 1896 est représenté par l'indicatif du département augmenté de 200. Celles qui ont été ouvertes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1896 conservent l'indicatif du département, sans addition de chiffre.

NOM ET SIÈGE de LA SUCCURSALE.	CIRCONSCRIPTION de CHAQUE SUCCURSALE et séries des comptes tenus.		DATES		
			de MISE EN ACTIVITÉ de la succursale.	de RATTACHEMENT des départements rattachés.	DU TRANSFERT en bloc des séries départementales.
Constantine...	91	Constantine...	1 <sup>er</sup> juillet 1886	.....	1 <sup>er</sup> août 1898.
	291				
Draguignan...	83	Var.....	1 <sup>er</sup> avril 1891.	.....	1 <sup>er</sup> janv. 1897
	283				
Épinal.....	88	Vosges.....	1 <sup>er</sup> août 1894.	.....	1 <sup>er</sup> janv. 1898
	70				
	288				
	38	Isère.....		.....	1 <sup>er</sup> juin 1897.
Grenoble.....	5	Alpes (Hautes-)	1 <sup>er</sup> octob. 1890	21 déc. 1890..	<i>Idem.</i>
	238				
Laon.....	2	Aisne.....	1 <sup>er</sup> octob. 1897	.....	1 <sup>er</sup> oct. 1897.
	2				
Lille.....	59	Nord.....	1 <sup>er</sup> avril 1892.	.....	1 <sup>er</sup> juill. 1898
	62				
	259				

Les succursales sont désignées par le nom du chef-lieu du département où elles ont leur siège.  
Le numéro de série des succursales ouvertes antérieurement à l'année 1896 est représenté par l'indicatif du département augmenté de 200. Celles qui ont été ouvertes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1896 conservent l'indicatif du département, sans addition de chiffre.



TABLEAU N° 3. (Suite.)

NOM ET SIÈGE de LA SUCCURSALE.	CIRCONSCRIPTION de CHAQUE SUCCURSALE et séries des comptes tenus.	DATES		
		de MISE EN ACTIVITÉ de la succursale.	de RATTACHEMENT des départements rattachés.	DU TRANSFERT en bloc des séries départementales.
Limoges.....	87 Vienne (Haute-)		.....	1 <sup>er</sup> nov. 1897.
	23 Creuse.....	1 <sup>er</sup> avril 1892.	1 <sup>er</sup> juillet 1892	<i>Idem.</i>
	287			
Lyon.....	69 Rhône.....		.....	1 <sup>er</sup> juin 1898.
	1 Ain.....		16 déc. 1891..	<i>Idem.</i>
	7 Ardèche.....	1 <sup>er</sup> mai 1890..	1 <sup>er</sup> juin 1894 .	<i>Idem.</i>
	269			
Mâcon.....	71 Saône-et-Loire.		.....	
	71	16 nov. 1896 .		16 nov. 1896.
Marseille.....	13 Bouche <sup>s</sup> -du-Rh.		.....	1 <sup>er</sup> mai 1898.
	4 Alpes (Basses-).		21 déc. 1890..	<i>Idem.</i>
	20 Corse.....	1 <sup>er</sup> octob. 1890	1 <sup>er</sup> mars 1892.	<i>Idem.</i>
	84 Vaucluse.....		16 déc. 1891..	<i>Idem.</i>
	213			
Mézières.....	8 Ardennes.....		.....	
	208	1 <sup>er</sup> nov. 1893 .		1 <sup>er</sup> mars 1897
Montpellier...	34 Hérault.....		.....	
	234	1 <sup>er</sup> mai 1890..		1 <sup>er</sup> janv. 1897

Les succursales sont désignées par le nom du chef-lieu du département où elles ont leur siège.  
 Le numéro de série des succursales ouvertes antérieurement à l'année 1896 est représenté par l'indicatif du département augmenté de 200. Celles qui ont été ouvertes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1896 conservent l'indicatif du département, sans addition de chiffre.

NOM ET SIÈGE de LA SUCCURSALE.	CIRCONSCRIPTION de CHAQUE SUCCURSALE et séries des comptes tenus.	DATES		
		de MISE EN ACTIVITÉ de la succursale.	de RATTACHEMENT des départements rattachés.	DU TRANSFERT en bloc des séries départementales.
Nancy . . . . .	54 Meurt <sup>he</sup> -et-Mos.)	1 <sup>er</sup> nov. 1893 .	.....	1 <sup>er</sup> sept. 1897
	55 Meuse.....)		1 <sup>er</sup> avril 1894 .	<i>Idem.</i>
	254			
Nantes . . . . .	44 Loire-Inférieu <sup>re</sup> )	1 <sup>er</sup> août 1892 .	.....	1 <sup>er</sup> mai 1898.
	56 Morbihan....)		1 <sup>er</sup> mars 1893 .	<i>Idem.</i>
	85 Vendée.....)		1 <sup>er</sup> nov. 1892 .	<i>Idem.</i>
	244			
Nice . . . . .	6 Alpes-Marit <sup>mes</sup> .)	1 <sup>er</sup> mai 1890..	.....	1 <sup>er</sup> mars 1897
	206			
Nîmes . . . . .	30 Gard.....)	1 <sup>er</sup> octob. 1890	.....	1 <sup>er</sup> janv. 1897
	230			
Oran . . . . .	92 Oran.....)	1 <sup>er</sup> juillet 1886	.....	1 <sup>er</sup> août 1898
	292			

Les succursales sont désignées par le nom du chef-lieu du département où elles ont leur siège.  
Le numéro de série des succursales ouvertes antérieurement à l'année 1896 est représenté par l'indicatif du département augmenté de 200. Celles qui ont été ouvertes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1896 conservent l'indicatif du département, sans addition de chiffre.

TABLEAU N° 3. (Suite.)

NOM ET SIÈGE de LA SUCCURSALE.	CIRCONSCRIPTION de CHAQUE SUCCURSALE et séries des comptes tenus.	DATES		
		de MISE EN ACTIVITÉ de la succursale.	de RATTACHEMENT des départements rattachés.	DU TRANSFERT en bloc des séries départementales.
Pau.....	64 Pyrénées (B <sup>ses</sup> -)	1 <sup>er</sup> avril 1891.	.....	1 <sup>er</sup> nov. 1897.
	65 Pyrénées (H <sup>tes</sup> -)		1 <sup>er</sup> juin 1891..	<i>Idem.</i>
	264			
Périgueux....	24 Dordogne.....	21 nov. 1892.	.....	1 <sup>er</sup> mai 1897.
	19 Corrèze.....		1 <sup>er</sup> mars 1893.	<i>Idem.</i>
	224			
Rennes.....	35 Ille-et-Vilaine..	21 nov. 1892.	.....	1 <sup>er</sup> mars 1897
	235			
La Rochelle...	17 Charente-Inf <sup>re</sup> ..	1 <sup>er</sup> janv. 1892.	.....	1 <sup>er</sup> avril 1897
	79 Sèvres (Deux-)		1 <sup>er</sup> mars 1892.	<i>Idem.</i>
	217			
Rodez.....	12 Aveyron.....	1 <sup>er</sup> août 1893.	.....	1 <sup>er</sup> avril 1897
	48 Lozère.....		1 <sup>er</sup> déc. 1893..	<i>Idem.</i>
	212			
Saint-Brieuc..	22 Côtes-du-Nord.	1 <sup>er</sup> avril 1892.	.....	1 <sup>er</sup> mai 1897.
	29 Finistère.....		1 <sup>er</sup> mars 1893.	<i>Idem.</i>
	222			

Les succursales sont désignées par le nom du chef-lieu du département où elles ont leur siège.  
Le numéro de série des succursales ouvertes antérieurement à l'année 1896 est représenté par l'indicatif du département augmenté de 200. Celles qui ont été ouvertes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1896 conservent l'indicatif du département, sans addition de chiffre.

NOM ET SIÈGE de LA SUCCURSALE.	CIRCONSCRIPTION de CHAQUE SUCCURSALE et séries des comptes tenus.	DATES		
		de MISE EN ACTIVITÉ de la succursale.	de RATTACHEMENT des départements rattachés.	DU TRANSFERT en bloc des séries départementales.
Saint-Étienne .	42 Loire . . . . .	1 <sup>er</sup> août 1894 .	.....	1 <sup>er</sup> août 1897
	43 Loire (Haute-) .		1 <sup>er</sup> octob. 1894	<i>Idem.</i>
	242			
Saint-Lô . . . . .	50 Manche . . . . .	1 <sup>er</sup> août 1893 .	.....	1 <sup>er</sup> mars 1897
	250			
Toulouse . . . . .	31 Garonne (H <sup>te</sup> -)	1 <sup>er</sup> mai 1890 .	.....	1 <sup>er</sup> avril 1898
	9 Ariège . . . . .		21 déc. 1890 .	<i>Idem.</i>
	46 Lot . . . . .		16 déc. 1891 .	<i>Idem.</i>
	82 Tarn-et-Gar <sup>ne</sup> .		21 déc. 1890 .	<i>Idem.</i>
	234			
Tours . . . . .	37 Indre-et-Loire .	1 <sup>er</sup> juillet 1897	.....	1 <sup>er</sup> juill. 1897
	36 Indre . . . . .		1 <sup>er</sup> janv. 1898 .	1 <sup>er</sup> janv. 1898
	86 Vienne . . . . .		<i>Idem.</i> . . . . .	<i>Idem.</i>
	37			
Tunis (Office tunisien.)	93 Tunisie . . . . .	1 <sup>er</sup> juillet 1886	.....	1 <sup>er</sup> août 1898
	293			
Valence . . . . .	26 Drôme . . . . .	1 <sup>er</sup> août 1892 .	.....	1 <sup>er</sup> janv. 1897
	226			

Les succursales sont désignées par le nom du chef-lieu du département où elles ont leur siège.  
Le numéro de série des succursales ouvertes antérieurement à l'année 1896 est représenté par l'indicatif du département augmenté de 200. Celles qui ont été ouvertes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1896 conservent l'indicatif du département, sans addition de chiffre.

FAITS DIVERS.

ACTES DE PROBITÉ.

M. LIMOUZIN, facteur rural à Stenay, a restitué au propriétaire une pièce de 20 francs qu'il avait trouvée sur la route.

M. SAFFA EL HABIB, facteur rural à Relizane, a trouvé sur la tablette extérieure du guichet un portefeuille contenant 890 francs.

M. DAUMAS, sous-chef facteur à Béziers, a fait les démarches nécessaires pour rendre à la personne qui l'avait perdu un billet de banque de 50 francs trouvé sur la voie publique.

M. CIRODE, facteur téléphoniste à Paris 5, a remis à son receveur une bague chevalière en or qu'il avait trouvée sur la tablette du guichet.

M. GRIFP, jeune facteur des télégraphes à Paris 28, a trouvé dans la rue une petite montre de dame qu'il s'est empressé de remettre à son receveur.

M. BRANCHE, facteur de ville à Lyon R. P., a remis au véritable propriétaire un paquet contenant 8 titres de rente et 150 francs en billets de banque, qu'il avait trouvé place de la République.

M. BONNIFET, courrier convoyeur à Paris, a trouvé, dans le compartiment réservé au service des Postes, la somme de 89 fr. 40 qu'il a déposée entre les mains du commissaire de police de la gare Saint-Lazare.

M. LÉPIÉE, facteur rural à Pouilly-en-Auxois, a recherché le propriétaire d'un porte-monnaie contenant 118 fr. 25 qu'il avait trouvé en cours de tournée.

M. ROUSSEAU, jeune facteur des Télégraphes à la Charité, a remis au receveur un portefeuille contenant 1,450 francs qui avait été laissé par un expéditeur sur la tablette du guichet.

M. MONTANDON, gardien de bureau à la Direction de la Caisse nationale d'épargne, a trouvé, dans le hall de l'hôtel, un portefeuille contenant différents papiers, notamment trois inscriptions de rente 3 1/2 p. o/o et une obligation du Crédit foncier.

M. DELANNOY, facteur rural à Beauvais, a remis à qui de droit une broche en or qu'il avait trouvée.

M. LIMOGE, facteur rural à Arfeuilles, s'est empressé de remettre un billet de banque de 100 francs trouvé par lui à la personne qui l'avait perdu.

M. IMBARD, facteur local à Graveson, a restitué à qui de droit une somme de 20 francs qu'il avait perçue en trop en effectuant un recouvrement.

M. SORIANO, receveur-distributeur des Postes françaises à Rhodes, s'est empressé de rapporter à la personne qui l'avait laissé, un sac contenant une somme assez importante, oublié sur une table du bureau.

M. PRADINES, facteur à Cette, a remis à un employé du guichet un porte-monnaie contenant la somme de 120 francs, trouvé dans la salle d'attente.

M. CASTÉLAN, facteur des Télégraphes à Sétif, a rendu à son légitime propriétaire, sans vouloir accepter de récompense, un billet de 20 francs qu'il venait de trouver sur la voie publique.

M. LEFEBVRE, jeune facteur des Télégraphes à la Fère, a remis à l'adjutant de semaine du 17<sup>e</sup> régiment d'artillerie, un porte-monnaie contenant une somme de 25 fr. 50 et un mandat télégraphique de 30 francs, trouvés dans la caserne.

M. JOASSIN, facteur local à Pouilly-en-Auxois, a trouvé, en cours de tournée, un bracelet en or qu'il a déposé entre les mains de la receveuse.

M. DORAT, facteur des Télégraphes à Vichy, ayant trouvé une sacoche contenant 134 francs, s'est empressé de la remettre au receveur.

M. ROUSSERY, facteur rural à Dormans, a déposé à la mairie une somme de 63 francs, qu'il avait trouvée en cours de tournée.

M. LANOË, facteur d'imprimés à Paris, a trouvé sur la tablette du guichet du bureau 106 un porte-monnaie contenant 25 fr. 65 et divers objets.

M. IZARN, facteur rural à Peyreleau, a rendu au propriétaire un portefeuille renfermant 288 francs, trouvé sur la route.

M. DORNEAU, facteur rural à Saint-Florentin, a restitué à qui de droit un billet de banque de 100 francs reçu en trop en effectuant un recouvrement.

M. DOUCHET, facteur rural au Parc, s'est empressé de déposer à la mairie un porte-monnaie contenant 14 fr. 45 qu'il venait de trouver.

M. CLARETON, facteur à Cavailhon, a trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie renfermant la somme de 280 francs qu'il a remis au légitime propriétaire.

M. HUE, facteur rural à Ezy, ayant reçu en trop un billet de banque de 50 francs, a fait les recherches nécessaires pour restituer cette somme à qui de droit.

M. POZZO DI BORGO, facteur-leveur de boîtes à Paris, a remis au commis principal de service une somme de 12 francs qu'il avait trouvée dans une boîte aux lettres.

M. DAVID, facteur rural à Brécey, a déposé, entre les mains de sa receveuse, un billet de banque de 50 francs trouvé par lui dans la salle d'attente.

M. BRICARD, facteur de ville à Alençon, a trouvé un porte-monnaie renfermant une somme de 12 fr. 10.

M. COULOM, facteur-receveur à Giens, a restitué, à la personne qui l'avait perdu un billet de banque de 100 francs trouvé dans la salle d'attente.

M. BERNARD, facteur de ville à Grenoble, a rendu à son propriétaire un porte-monnaie que celui-ci venait de perdre et qui contenait une certaine somme d'argent.

M. FORESTIER, facteur de ville à Beauvais, a porté à la mairie un porte-monnaie renfermant une somme de 138 fr. 50 qu'il venait de trouver sur la voie publique.

M. PARINI, facteur local à Puget-Théniers, a trouvé, en cours de distribution, un billet de 100 francs qu'il s'est empressé de rendre au véritable propriétaire.

M. BADER, facteur de ville à Castres, a remis, à qui de droit, un porte-monnaie contenant 15 fr. 50 qui avait été laissé par un expéditeur dans la salle d'attente.

M. DINTILHAC, jeune facteur téléphoniste à Paris 3, ayant trouvé, dans la salle d'attente, un porte-monnaie renfermant 51 fr. 30, l'a déposé entre les mains de l'agent du guichet.

M. BURY, facteur rural à Bar-le-Duc, a fait des recherches pour connaître le propriétaire d'un billet de banque de 100 francs qu'il avait trouvé dans la rue.

M. PERETTI, facteur rural à Zicaro, a restitué, à la personne qui l'avait perdu, sans vouloir accepter de récompense, un porte-monnaie contenant 150 francs qu'il avait trouvé.

M. DELEAU, facteur à Paris, a déposé, entre les mains du receveur du bureau 16, un porte-monnaie renfermant la somme de 15 fr. 85 qu'il venait de trouver dans la salle d'attente.

M. MAURE, facteur local à Saint-Saulge, a rendu, à qui de droit, une somme de 40 francs qu'il avait reçue en trop en effectuant un recouvrement.

M. LAGARDE, facteur rural à Voray-sur-l'Oignon, ayant perçu une somme de 100 francs en trop dans un paiement, l'a rendue au propriétaire.

M. DAVRY, facteur local à Cronat, a remis, à sa receveuse, une montre en argent qu'il avait trouvée sur la voie publique.

ACTES DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

M. LABRÉGÈRE, commis à Angoulême, vient de recevoir une mention honorable du Ministre de l'Intérieur pour le dévouement qu'il a montré, le 14 janvier dernier, en arrêtant deux chevaux emportés.

MM. FAUGÈRE, facteur à Persac;  
SAGLIET, facteur rural à Mirebeau-sur-Bèze;  
LE FLOCH, facteur local à Quiberon;  
GAUTIER, facteur rural à Saintes;  
DHEZ, facteur rural à Vimy;  
MAIRE, facteur rural à Dombasle-sur-Meurthe,  
ont arrêté des chevaux emportés.

MM. THIÉVENON, facteur local à Saint-Genis-Pouilly;  
AYMARD, jeune facteur des Télégraphes au Puy,  
ont contribué à l'arrestation de malfaiteurs.

M. BOISSIÈRE, facteur des Télégraphes à Chambéry, a porté secours à un jeune enfant qui allait être écrasé par une automobile.

M. CHARVET, facteur rural à Saint-Nazaire-en-Royans, a abattu un chien enragé.

M. LEDOUX, entrepreneur du service du transport des dépêches à Mailly, a fait preuve de dévouement pendant les récentes inondations.

M. ESCANDE, chef surveillant à Châteauroux, a montré beaucoup de zèle dans le rétablissement des communications télégraphiques interrompues par un déraillement.

---

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>e</sup> BUREAU. — PERSONNEL.

---

*ARRÊTÉ ministériel, du 8 juin 1898, décernant des médailles d'honneur  
des Postes et des Télégraphes à des sous-agents.*

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,  
Vu le décret du 22 mars 1882;  
Vu les arrêtés des 24 avril 1882 et 24 décembre 1894,

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — La médaille de bronze des postes et des télégraphes est décernée aux sous-agents dont les noms suivent :

M. **Portefaix** (Jacques), facteur de ville à Saint-Étienne (Loire), 30 ans et demi de services administratifs.

M. **Calmus** (Arthème), courrier-convoyeur à Saint-Étienne (Loire), 29 ans et demi de services administratifs.

M. **Berne** (Louis-Victor), courrier-convoyeur à Saint-Étienne (Loire), 26 ans de services administratifs, 6 ans et demi de services militaires.

ART. 2. — Le présent arrêté sera déposé au Sous-Secrétariat d'État des postes et des télégraphes (Service central, 2<sup>e</sup> bureau), pour être notifié à qui de droit.

Paris, le 8 juin 1898.

HENRY BOUCHER.

---

*DÉCRET, du 5 juillet 1898, portant nomination du Sous-Secrétaire d'État  
des Postes et des Télégraphes.*

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉCRÈTE :

ART. 1<sup>er</sup>. — M. MOUGEOT, député, est nommé Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes.

ART. 2. — Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 5 juillet 1898.

FÉLIX FAURE.

Par le Président de la République :

*Le Ministre du Commerce, de l'Industrie,  
des Postes et des Télégraphes,*

MARUÉJOULS.

---

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>o</sup> BUREAU. — PERSONNEL.

*ARRÊTÉS, des 6 et 12 juillet 1898, constituant le Cabinet du Sous-Secrétaire d'État  
des Postes et des Télégraphes.*

Par arrêté du 6 juillet 1898, le cabinet de M. le Sous-Secrétaire d'État est constitué de la manière suivante,

Sont nommés :

*Chef du Cabinet* : M. Charles CAUSEL, avocat à la cour d'appel, conseiller général de la Haute-Marne;

*Sous-Chef* : M. Émile MAZOYER, rédacteur à la Direction de la Caisse nationale d'épargne, breveté de l'école professionnelle supérieure des Postes et des Télégraphes;

*Chef du Secrétariat* : M. Gustave BLEY, avocat à la cour d'appel, ancien attaché au Cabinet du Ministre du Commerce

---

Par arrêté du 6 juillet 1898, M. DECHARME (Paul-Édouard), licencié ès lettres et licencié ès langues allemande, est attaché au Cabinet du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes.

Par arrêté du 12 juillet 1898, MM. SIMONEAU (Louis-Marie-Eugène), publiciste, ancien élève de l'École des sciences politiques, et MABIRE (Denis-Pierre) sont attachés au cabinet du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes.

---



SERVICE CENTRAL. — 2<sup>e</sup> BUREAU. — PERSONNEL.

---

*Promotion et nominations dans l'Ordre national de la Légion d'honneur.*

Par décret du Président de la République en date du 25 juillet 1898, rendu sur la proposition du Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, sont nommés ou promus dans l'Ordre national de la Légion d'honneur :

*Au grade d'officier.*

M. **Bausot** (Jean-Maurice-Émile), inspecteur-ingénieur des Postes et des Télégraphes, inventeur de l'appareil télégraphique à transmissions multiples qui porte son nom. — Ses découvertes lui ont valu les plus hautes récompenses aux diverses Expositions universelles qui ont eu lieu depuis 1878. Chevalier du 20 octobre 1878.

*Au grade de chevalier.*

MM. **Lemaître** (Théodore-Lucain), receveur des Postes et des Télégraphes à Paris. — 39 ans de services.

**Vashender** (Théodore-Auguste), inspecteur-adjoint à l'Inspection générale des Postes et des Télégraphes. — 36 ans 1/2 de services.

---

Par décret du Président de la République en date du 11 juillet 1898, rendu sur la proposition du Ministre de la Guerre :

M. **Lafon** (Émile-Prosper-Claude), chef de section de télégraphie militaire à Paris, a été nommé au grade de chevalier dans la Légion d'honneur. — 25 ans de services, 1 campagne.

---

SERVICE CENTRAL. — 2<sup>e</sup> BUREAU. — PERSONNEL.

---

NOMINATIONS.

Par décret du 3 juin 1898, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, sont nommés directeurs des Postes et des Télégraphes :

1<sup>o</sup> A Bordeaux, M. **HUBLER** (Marie-Théodore-Laurent), directeur des Postes et des Télégraphes à Pau, en remplacement de M. Demars, retraité;

2<sup>o</sup> A Pau, M. **CONSTANTIN-BEAUREGARD DE CHEVREUSE** (Roch-Marie-Arthur), directeur des Postes et des Télégraphes à Foix, en remplacement de M. Hubler.

---

Par arrêté ministériel du 3 juin 1898, le traitement de M. Hubler, directeur à Bordeaux, est fixé à 8,000 francs, à partir du jour de son installation et le traitement de M. Constantin-Beauregard de Chevreuse, directeur à Pau, reste fixé à 8,000 francs, à partir du jour de son installation.

---

Par décret du 15 janvier 1898, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des télégraphes, M. VILLENEUVE (Hippolyte), inspecteur adjoint à l'Inspection générale des Postes et des Télégraphes est nommé directeur des Postes et des Télégraphes à Versailles, en remplacement de M. Thirous, retraité.

---

Par arrêté ministériel du 15 janvier 1898, le traitement de M. Villeneuve, directeur à Versailles, reste fixé à 7,000 francs, à partir du jour de son installation.

---

Par arrêté du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, en date du 3 juin 1898, M. ZILLER (Henri-Charles), inspecteur des Postes et des Télégraphes au Mans (traitement 5,000 francs), est chargé, à partir du jour de son installation, avec son traitement actuel, des fonctions de directeur à Foix, en remplacement de M. Constantin-Beauregard de Chevreuse, nommé à Pau.

---

SERVICE CENTRAL. — 2° BUREAU. — PERSONNEL.

NOMINATIONS ET MUTATIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADÉ.	RÉSIDENCES OU services	TRAITE- MENTS.  francs.	GRADÉS.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.  francs.
MM. Desmazières..	Chef de bu- reau.	1 <sup>re</sup> division, 4 <sup>e</sup> bu- reau.	7,000	Chef de bu- reau.	1 <sup>re</sup> division, 1 <sup>er</sup> bu- reau.	7,000
Gronostayski..	Sous-chef...	1 <sup>re</sup> division, 3 <sup>e</sup> bur.	6,000	<i>Idem</i> .....	1 <sup>re</sup> div <sup>on</sup> , 4 <sup>e</sup> bureau.	7,000
d'Estocquois..	<i>Idem</i> .....	2 <sup>e</sup> division, 1 <sup>er</sup> bur.	6,000	<i>Idem</i> .....	2 <sup>e</sup> divis., 1 <sup>er</sup> bur..	7,000
Vasseur.....	<i>Idem</i> .....	2 <sup>e</sup> division, 2 <sup>e</sup> bur.	6,000	<i>Idem</i> .....	2 <sup>e</sup> divis., 4 <sup>e</sup> bureau	7,000
Fouquier....	Rédacteur..	1 <sup>re</sup> division, 3 <sup>e</sup> bu- reau.	4,500	Sous-chef de bureau.	1 <sup>re</sup> division, 3 <sup>e</sup> bu- reau.	5,000
Thomas.....	Faisant fonc. de chef de bureau.	<i>Idem</i> .....	5,500	Faisant fonc. de chef de bureau.	<i>Idem</i> .....	6,000
Prot.....	Rédacteur..	2 <sup>e</sup> division, 4 <sup>e</sup> bu- reau.	4,500	Faisant fonc. de s.-chef de bureau.	2 <sup>e</sup> division, 2 <sup>e</sup> bu- reau.	4,500
Brisson.....	<i>Idem</i> .....	1 <sup>re</sup> division, 3 <sup>e</sup> bur.	4,000	<i>Idem</i> .....	2 <sup>e</sup> divis., 3 <sup>e</sup> bureau	4,500
Vidal de Lirac	Inspecteur..	Chargé du bureau des télégr. offic.	4,000	<i>Idem</i> .....	Service central, 1 <sup>er</sup> bureau.	4,500
Pontard.....	Rédacteur..	2 <sup>e</sup> division, 1 <sup>er</sup> bur.	4,000	<i>Idem</i> .....	2 <sup>e</sup> div <sup>on</sup> , 1 <sup>er</sup> bureau.	4,500
Arène.....	<i>Idem</i> .....	Direction de la Seine (hors cadre).	3,100	Rédacteur...	Service central, 1 <sup>er</sup> bureau, détaché au cabinet.	3,100
Saint-Dizier..	<i>Idem</i> .....	Direction de la caisse nation. d'épargne.	3,100	.....	Détaché au cabinet.	3,100
Vignes.....	Gardien de bureau.	<i>Idem</i> .....	1,400	Expédition <sup>re</sup> .	Direct. de la Seine (hors cadre), dé- taché au cabinet.	1,500
Gesland.....	Rédacteur..	Service central, 2 <sup>e</sup> bureau.	3,500	Rédacteur..	1 <sup>re</sup> division, 2 <sup>e</sup> bu- reau.	3,500
Cagniard.....	<i>Idem</i> .....	1 <sup>re</sup> division, 2 <sup>e</sup> bu- reau.	2,500	<i>Idem</i> .....	Service central, 2 <sup>e</sup> bureau.	2,500
Diolez.....	<i>Idem</i> .....	2 <sup>e</sup> division, 2 <sup>e</sup> bur.	3,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	4,000
Chabot.....	Inspecteur..	Direction des servi- ces électriques.	5,000	Inspecteur..	Chargé du bureau des télégrammes officiels.	5,000
Cordonnier...	Commis prin- cipal.	Paris 98.....	4,000	Sous-chef de section.	Paris 98.....	4,000
Révelart.....	<i>Idem</i> .....	Bureau des télégr. officiels.	4,000	<i>Idem</i> .....	Bureau des télégr. officiels.	4,000
Meyrat.....	Sous-inspec.	Beauvais.....	3,500	Sous-inspect.	Direct. de la Seine.	3,500
Bertrand.....	Rédacteur..	Service central, 2 <sup>e</sup> bureau.	3,500	Sous-chef de section.	Paris R. P.....	3,500
Gresser.....	<i>Idem</i> .....	Direction de la Seine	4,500	Inspecteur..	Direct. de la Seine.	4,500
Mathorel.....	<i>Idem</i> .....	Angers.....	3,500	Sous-inspect.	Quimper.....	3,500
Sombran.....	Rédacteur tenseur du Double.	Pau, caisse d'épar- gne.	3,600	<i>Idem</i> .....	Pau.....	3,500
Decombredet..	Inspecteur..	Guéret.....	4,000	Inspecteur..	Périgueux.....	4,000
Manaut.....	<i>Idem</i> .....	Mont-de-Marsan...	4,500	<i>Idem</i> .....	Montauban.....	4,500
Guinchat.....	Sous-inspect.	Amiens.....	3,500	Sous-inspect.	Laval.....	3,500
Daubié.....	<i>Idem</i> .....	Châlons-sur-Marne.	3,500	<i>Idem</i> .....	Nancy.....	3,500
Petit.....	<i>Idem</i> .....	Évreux.....	3,500	<i>Idem</i> .....	Mans.....	3,500
Sallot.....	<i>Idem</i> .....	Beauvais, service électrique.	3,500	<i>Idem</i> .....	Beauvais, exploita- tion postale.	3,500
Gardille.....	Rédacteur..	Direction de la Seine	3,500	<i>Idem</i> .....	Lons-le-Saunier...	3,500
Pillot.....	Rédacteur..	Vesoul.....	3,600	<i>Idem</i> .....	Vesoul.....	3,500
Collet.....	<i>Idem</i> .....	Versailles.....	3,500	<i>Idem</i> .....	Châlons-sur-Marne.	3,500
Richier.....	<i>Idem</i> .....	Avignon.....	3,600	<i>Idem</i> .....	Valence.....	3,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.
MM. Thouron.....	Rédacteur...	Foix.....	fr. 3,600	Sous-inspect.	Guéret.....	fr. 3,500
Carré.....	<i>Idem</i> .....	Angers.....	3,500	<i>Idem</i> .....	Amiens.....	3,500
Roy.....	<i>Idem</i> .....	Direct. de la Seine.	3,500	<i>Idem</i> .....	Châlons-sur-Marne.	3,500
Ragot.....	<i>Idem</i> .....	Bordeaux.....	3,600	<i>Idem</i> .....	Mont-de-Marsan...	3,500
Bouquet.....	Com. princ. fais. fonct. de rédact.	Direct <sup>en</sup> des services électriques.	3,300	<i>Idem</i> .....	Mâcon.....	3,500
Pène.....	Rédacteur chargé du contrôle.	Pau, caisse d'épar- gne.	3,100	Rédact., te- neur du Double.	Pau, caisse d'épar- gne.	3,100
Abadie.....	Rédacteur...	Pau.....	3,100	Rédacteur chargé du contrôle.	<i>Idem</i> .....	3,100
Zaepffel.....	<i>Idem</i> .....	3 <sup>e</sup> division, 1 <sup>er</sup> bur.	3,500	Rédacteur...	3 <sup>e</sup> divis. 1 <sup>er</sup> bureau	4,000
Marty.....	<i>Idem</i> .....	2 <sup>e</sup> div <sup>en</sup> , 3 <sup>e</sup> bureau	3,500	<i>Idem</i> .....	2 <sup>e</sup> divis., 3 <sup>e</sup> bureau	4,000
Legrand.....	<i>Idem</i> .....	Service central, 2 <sup>e</sup> bureau.	3,500	<i>Idem</i> .....	Service central, 2 <sup>e</sup> bureau.	4,000
Heissat.....	Gardien de bureau.	Vérificat. et récept. du matériel.	1,400	Expédition <sup>re</sup> .	Vérificat. et récept. du matériel.	1,500
Vesnier.....	Rédacteur...	Renues.....	3,100	Rédacteur...	Tours.....	3,100
Gauthier.....	<i>Idem</i> .....	Mâcon.....	3,100	<i>Idem</i> .....	Versailles.....	3,100
Potier.....	Com. de dir.	Vesoul.....	2,100	<i>Idem</i> .....	Vesoul.....	2,200
Pierrisnard.....	<i>Idem</i> .....	Avignon.....	3,000	<i>Idem</i> .....	Avignon.....	3,100
Olivier.....	<i>Idem</i> .....	Angers.....	2,400	<i>Idem</i> .....	Angers.....	2,500
Protat.....	<i>Idem</i> .....	Mâcon.....	2,700	<i>Idem</i> .....	Mâcon.....	2,800
Barjaud.....	<i>Idem</i> .....	Angoulême.....	2,100	<i>Idem</i> .....	Nantes.....	2,200
Labaloue.....	<i>Idem</i> .....	Mézières.....	2,100	<i>Idem</i> .....	Mézières.....	2,200
Numa.....		Alençon.....	"	Expédition <sup>re</sup> .	Alençon.....	1,500
Lajeunesse.....		Epinal.....	"	<i>Idem</i> .....	Lille.....	1,500
Bouterin.....		Avignon.....	"	<i>Idem</i> .....	Avignon.....	1,500
Nouhaud.....		Nouaillas.....	"	<i>Idem</i> .....	Limoges.....	1,500
Provost.....		Évreux.....	"	<i>Idem</i> .....	Évreux.....	1,500
Debreaur.....		Mézières.....	"	<i>Idem</i> .....	Mézières.....	1,500
Pascaud.....		Ardentes.....	"	<i>Idem</i> .....	Châteauroux.....	1,500
Kielwasser.....	Expédition <sup>re</sup> .	Bourg.....	1,500	<i>Idem</i> .....	Vesoul.....	1,500
Le Hech.....	Facteur-rece- veur.	Callac.....	800	<i>Idem</i> .....	Saint-Brieuc.....	1,500
Bonnet.....	Facteur de ville.	Lille.....	1,100	<i>Idem</i> .....	Lille.....	1,500
Beaup.....	Facteur-rece- veur.	Jarcieu.....	1,200	<i>Idem</i> .....	Grenoble.....	1,500
Aubert.....		Valence.....	"	<i>Idem</i> .....	Valence.....	1,500
Canbar.....		Cahors.....	"	<i>Idem</i> .....	Cahors.....	1,500
Drieghe.....	Ouvrier tem- poraire des télégraphes	Lille.....	"	<i>Idem</i> .....	Lille.....	1,500
Dubreuil.....		Verneuil-sur-Avre..	"	<i>Idem</i> .....	Évreux.....	1,500
Pelissero.....		Marseille.....	"	<i>Idem</i> .....	Marseille.....	1,500
Okenski.....	Com. de dir.	Ligne du Sud-Ouest	3,000	Rédacteur...	Ligne du Sud-Ouest	3,100
Hugon.....	<i>Idem</i> .....	Ligne du Nord.....	2,700	<i>Idem</i> .....	Ligne du Nord.....	2,800
Seguy.....	<i>Idem</i> .....	Ligne du Nord-Ouest	2,700	<i>Idem</i> .....	Ligne du Nord-Ouest	2,800
Robillot.....	Rédacteur...	Alger.....	3,100	<i>Idem</i> .....	Service central des postes et télégr. de l'Algérie.	3,100
Barbe.....	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,500	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	2,500
Marchal.....	<i>Idem</i> .....	Oran, contrôle de la caisse d'ép.	3,100	<i>Idem</i> .....	<i>Idem</i> .....	3,100
Cès.....	Commis.....	Office tunisien...	2,400	<i>Idem</i> .....	Office tunisien...	2,500
M <sup>lles</sup> Gaynard.....	Employée...	Grenoble, télépho- nes	1,100	Employée...	Grenoble, caisse d'épargne.	1,100
Soulaiges.....	<i>Idem</i> .....	Bergerac.....	1,100	<i>Idem</i> .....	La Rochelle, caisse d'épargne.	1,100

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
M <sup>me</sup> Brun . . . . .	Employé. . .	En disponibilité. . .	"	Employée. . .	Annecy, caisse d'é- pargne.	1,000
M <sup>les</sup> Ciolino . . . . .	.....	Sauzeures . . . . .	"	Idem . . . . .	Épinal, caisse d'é- pargne.	1,000
Lévy . . . . .	Employée. . .	Téléphone, bureau principal.	1,100	Idem . . . . .	3 <sup>e</sup> division . . . . .	1,100
MM. Mazet . . . . .	Garde stag <sup>re</sup> d'artillerie.	.....	"	Expédition <sup>re</sup> .	1 <sup>re</sup> division. . . . .	1,500
Renon . . . . .	Ex-sergent. .	.....	"	Idem . . . . .	2 <sup>e</sup> division . . . . .	1,500
Moulinas . . . . .	Receveur princ.	Albi . . . . .	4,500	Receveur. . . .	Cette . . . . .	4,500
Marcon . . . . .	Receveur. . . .	Pézenas. . . . .	4,000	Receveur princ.	Albi . . . . .	4,500
Vier . . . . .	Idem . . . . .	Arles . . . . .	4,000	Receveur. . . .	Castres . . . . .	4,500
Vetter . . . . .	Idem . . . . .	Épinal, rue Thiers.	4,000	Idem . . . . .	Chalon-sur-Saône. .	4,000
M <sup>me</sup> veuve Palengat	Receveuse. . .	Bruges . . . . .	1,200	Receveuse. . . .	Ger. . . . .	1,200
M. André . . . . .	Receveur. . . .	Le Havre . . . . .	6,000	Receveur princ.	Départ <sup>t</sup> de la Seine.	7,000
M <sup>lle</sup> Lasponnadères- Laperrie.	Receveuse. . .	Ger. . . . .	1,200	Receveuse. . . .	Bruges . . . . .	1,200
MM. Labreuche . . .	Receveur chef de centra de dépôt.	Brest, central. . . .	4,500	Receveur chef de centre de dépôt.	Bordeaux, central. .	4,500
Sol . . . . .	Commis . . . .	Paris 29. . . . .	3,000	Receveur. . . .	Montiers . . . . .	2,700
Simon . . . . .	Receveur. . . .	Ambérieu . . . . .	4,700	Idem . . . . .	Thizy . . . . .	2,700
Cadet . . . . .	Idem . . . . .	Aire-sur-la-Lys . . .	2,400	Idem . . . . .	Hosdin . . . . .	2,400
Sabarots . . . . .	Commis . . . .	Paris, central. . . .	2,700	Idem . . . . .	Aire-sur-la-Lys . . .	2,700
Dumas . . . . .	Receveur. . . .	La Tour-du-Pin. . . .	2,400	Idem . . . . .	Clermont-de-PHé- rault.	2,400
Mazuel . . . . .	Idem . . . . .	Givors . . . . .	2,700	Idem . . . . .	La Tour-du-Pin. . . .	2,700
Grosjean . . . . .	Rédacteur. . .	Direction de la caisse nation. d'épargne	2,800	Idem . . . . .	Givors . . . . .	2,700
Thomassin . . . . .	Receveur. . . .	Meulles . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Bonnebosq . . . . .	1,000
M <sup>les</sup> Lanier . . . . .	Dame empl. . .	Paris, central. . . .	1,300	Receveuse. . . .	Meulles . . . . .	1,200
Cuissel . . . . .	Idem . . . . .	Tourcoing . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Les Grandes-Ventes.	1,200
M. Picard . . . . .	Receveur. . . .	Toury . . . . .	1,600	Receveur. . . .	Janville . . . . .	1,600
M <sup>lle</sup> Tardy . . . . .	Receveuse. . .	Bersac . . . . .	1,400	Receveuse. . . .	Toury . . . . .	1,400
MM. Villemain . . .	Receveur. . . .	Rambervillers. . . .	3,000	Receveur. . . .	Remiremont. . . . .	3,000
Jacques . . . . .	Com. princ. . .	Saint-Omer. . . . .	3,300	Idem . . . . .	Rambervillers. . . .	3,500
M <sup>les</sup> d'Aurelle . . . .	Receveuse. . .	Goderville. . . . .	2,000	Receveuse. . . .	Conches-en-Ouche. .	2,000
Monchablon . . . .	Idem . . . . .	Ernée . . . . .	1,600	Idem . . . . .	Donnemarie - en- Montois.	1,800
MM. Guillaume . . .	Receveur. . . .	Saint-Tropez. . . . .	1,800	Receveur. . . .	Anduze . . . . .	1,800
Faraut . . . . .	Idem . . . . .	Barjols . . . . .	1,600	Idem . . . . .	Saint-Tropez . . . .	1,600
M <sup>me</sup> Roux . . . . .	Receveuse . . .	Sigean . . . . .	1,800	Receveuse. . . .	Barjols . . . . .	1,800
M. Bachr . . . . .	Receveur. . . .	Conches-en-Ouche .	2,000	Receveur. . . .	Goderville. . . . .	2,000
M <sup>lle</sup> Guérin dit de Guer.	Receveuse. . .	Clécy. . . . .	1,200	Receveuse. . . .	Thury-Harcourt . . .	1,200
M <sup>me</sup> veuve Vaissière	Idem . . . . .	Verdalle . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Marssac . . . . .	1,200
M <sup>lle</sup> Trouilhet . . . .	Idem . . . . .	Marssac . . . . .	1,600	Idem . . . . .	Verdalle . . . . .	1,600
Daigre . . . . .	Idem . . . . .	Guiguen . . . . .	1,400	Idem . . . . .	Saint-Nicolas-de-Re- don.	1,400
M. Stimbre . . . . .	Receveur. . . .	Brezé . . . . .	1,000	Receveur. . . .	S <sup>t</sup> -Gervais-les-Trois- Clochers.	1,000
M <sup>me</sup> Mazand . . . . .	Dame empl. . .	Courbevoie . . . . .	1,100	Receveuse. . . .	Les Loges . . . . .	1,200
M. Beaux . . . . .	Commis . . . .	Valence . . . . .	1,500	Receveur. . . .	S <sup>t</sup> Martin-en-Vercors	1,400
M <sup>lle</sup> Collet . . . . .	Dame empl. . .	Lannion . . . . .	1,100	Idem . . . . .	Laurelas . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Vandoré . . . . .	Receveuse. . .	Laurelas . . . . .	1,200	Dame empl. . . .	Lannion . . . . .	1,300
MM. Bure . . . . .	Idem . . . . .	Paris 17. . . . .	5,500	Receveur. . . .	Paris 22. . . . .	5,500
Didier . . . . .	Idem . . . . .	Paris 49. . . . .	4,500	Idem . . . . .	Paris 17. . . . .	5,000
Morin . . . . .	Idem . . . . .	Paris 20. . . . .	4,000	Idem . . . . .	Paris 49. . . . .	4,500
Pozzo di Borgo	Idem . . . . .	Boulogne-sur-Seine.	4,000	Idem . . . . .	Paris 48 . . . . .	4,500
Godemer . . . . .	Com. princ. . .	Paris 88. . . . .	4,000	Idem . . . . .	Boulogne-sur-Seine.	4,000
M <sup>me</sup> Allard . . . . .	Receveuse. . .	Marly-le-Roi . . . .	1,600	Receveuse. . . .	Brie-Comte-Robert.	1,800
M <sup>lle</sup> Chambert . . . .	Idem . . . . .	Plailly . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Marly-le-Roi . . . .	1,200

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITEMENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITEMENTS. fr.
M <sup>lle</sup> Cellier.....	Dame employée.	Paris, central.....	1,100	Receveuse...	Asnières, rue des Bourguignons.	1,200
MM. Villemin.....	Chef de brigade.	Ligne de Lyon.....	4,000	Receveur....	Paris 27.....	4,000
Mollet.....	Com. princ..	Saint-Dié.....	3,600	Idem.....	Épinal, rue Thiers.	3,500
Huré.....	Receveur....	Bellegarde-du-Loiret	1,400	Idem.....	Malesherbes.....	1,600
M <sup>me</sup> Léger.....	Receveuse...	Boynes.....	1,400	Receveuse...	Bellegarde-du-Loiret	1,400
M <sup>lle</sup> Nigon.....	Idem.....	Asnières-le-Marché.	1,600	Idem.....	Boynes.....	1,600
M <sup>me</sup> Lecouvreur.....	Idem.....	Dartal.....	1,600	Idem.....	Doudeville.....	1,800
M <sup>lle</sup> Chabert.....	Idem.....	Vernantes.....	1,400	Idem.....	Durtal.....	1,400
M <sup>me</sup> Trestour.....	Dame empl.	Alger R. P.....	1,800	Idem.....	Champdeniers.....	1,600
MM. Joucla.....	Receveur....	Ginestas.....	1,200	Receveur....	Sigean.....	1,400
Solignac.....	Expédition <sup>re</sup> .	Administr. centrale, 1 <sup>re</sup> division.	1,500	Idem.....	Le Camp-d'Avord..	1,400
M <sup>lles</sup> Bourson.....	Receveur....	Ferdrupt.....	1,200	Receveuse...	Rupt.....	1,200
Morlet.....	Dame employée.	Épinal, caisse d'épargne.	1,100	Idem.....	Ferdrupt.....	1,200
MM. Fabre.....	Receveur....	La Louvesc.....	1,200	Receveur....	Viviers.....	1,200
Didot.....	Idem.....	Sablet.....	1,200	Idem.....	Joncquières.....	1,200
M <sup>lle</sup> Galvet.....	Dame empl..	Avignon, place Pic.	1,200	Receveuse...	Soblet.....	1,200
MM. Mouchet.....	Recev. princ.	Oran.....	5,000	Recev. princ.	Alger.....	5,000
Renoux.....	Receveur....	Alger, Bourse.....	4,500	Idem.....	Oran.....	4,500
Moratti.....	Idem.....	Mustapha-Palais...	4,000	Receveur....	Alger, Bourse.....	4,000
Cadrès.....	Idem.....	Médéa.....	1,500	Idem.....	Mustapha-Palais...	3,500
Renggli.....	Com. princ..	Constantine.....	3,600	Idem.....	Médéa.....	3,500
Thibaudat.....	Receveur....	Tlemcen.....	4,000	Idem.....	Oran-Karguentah..	4,000
Capifali.....	Idem.....	Tiaret.....	4,000	Idem.....	Tlemcen.....	4,000
de Villeneuve.	Rédacteur...	Oran, direction...	3,500	Idem.....	Tiaret.....	3,500
Forestier.....	Idem.....	Adm <sup>on</sup> centr, divis <sup>on</sup> de l'expl. postale, détaché au cabinet du Ministre.	4,500	Idem.....	Paris 3.....	4,500
Le Bomin.....	Comm. princ.	Lille, central.....	3,600	Idem.....	Rouen-Saint-Sever.	3,500
M <sup>lle</sup> Pointis.....	Dame empl..	Bordeaux, docks...	1,200	Receveuse...	Aroué.....	1,200
M. Perrin.....	Fact <sup>r</sup> -recev <sup>r</sup> .	Rochesson.....	800	Receveur....	Rochesson.....	1,000
M <sup>lles</sup> Paupert.....	Receveuse...	Nuits-sur-Armançon	1,400	Receveuse...	Clécy.....	1,400
Lautruite.....	Idem.....	Vaiges.....	1,400	Idem.....	Argentré.....	1,400
Grandin.....	Idem.....	Le Ribay.....	1,200	Idem.....	Vaiges.....	1,200
M <sup>me</sup> Boucher.....	Dame empl..	Angers R. P.....	1,200	Idem.....	Le Ribay.....	1,200
MM. Delelis.....	Rédacteur...	Arras, direction...	2,200	Receveur....	Lillers.....	2,200
Tricou.....	Commis.....	Paris, bureau des télégr. officiels.	2,100	Idem.....	Cauterets.....	2,000
M <sup>me</sup> Grézault.....	Dame empl..	Cognac.....	1,100	Receveuse...	Salles-d'Angles....	1,200
M <sup>lle</sup> Dupons.....	Receveuse...	S <sup>t</sup> -Germain-du-Puch	1,400	Idem.....	La Française.....	1,400
MM. Revillet.....	Receveur....	Chellala.....	1,600	Receveur....	Castiglione.....	1,600
Barbier.....	Idem.....	Carnot.....	1,200	Idem.....	Chellala.....	1,200
M <sup>lles</sup> Sayssset.....	Aide.....	Briatexte.....	"	Receveuse...	Blan.....	1,000
Berlengue.....	Idem.....	Pertuis.....	"	Idem.....	Mirabeau.....	1,000
MM. Jullienne.....	Receveur....	Thury-Harcourt..	1,600	Receveur....	Goderville.....	1,800
Boiron.....	Idem....	Arthon.....	1,600	Idem.....	Bouges.....	1,600
Tissier.....	Idem.....	Bouges.....	1,000	Idem.....	Arthon.....	1,000
M <sup>me</sup> Favre.....	Receveuse...	Bozel.....	1,200	Receveuse...	Aigueblanche.....	1,200
veuve Mercier.	Idem.....	Aigueblanche.....	1,200	Idem.....	Bozel.....	1,200
Allard.....	Idem.....	Piolenc.....	1,200	Idem.....	Essigny-le-Petit...	1,200
Quarré.....	Idem.....	Richebourg-l'Avoué.	1,200	Idem.....	Noyelle-Godault...	1,200
Delattre.....	Veuve d'un commis.	.....	"	Idem.....	Richebourg-l'Avoué.	1,000
veuve Simonin.	Receveuse...	Essigny-le-Petit..	1,400	Idem.....	Mormont.....	1,400
Andrieux.....	Idem.....	Cirey-les-Mello...	1,400	Idem.....	Plailly.....	1,400
MM. Cipriani.....	Receveur....	Paris 27.....	4,000	Receveur....	Paris 44.....	4,500
Pagin.....	Idem.....	Bar-le-Duc.....	4,500	Idem.....	Sedan.....	4,500
Meunier.....	Idem.....	Tours, gare.....	4,000	Recev. princ.	Bleis.....	4,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
M <sup>mes</sup> Azière.....	Dame empl..	Paris, central.....	1,800	Receveuse..	Ambérien.....	1,800
Juin.....	Receveuse...	La Feuillie.....	1,000	Idem.....	Gaillefontaine....	1,000
Lannier.....	Idem.....	Grandcourt.....	1,200	Idem.....	La Feuillie.....	1,200
M. Plessier.....	Facteur-rece- veur.	Rantigny.....	900	Receveur...	Rantigny.....	1,000
M <sup>lles</sup> Gascoin.....	Receveuse...	S'-Aignan-sur-Roë..	1,600	Receveuse...	Saint-Denis-d'Anjou	1,600
Girodon.....	Dame empl.	Saint-Étienne.....	1,300	Idem.....	Marlhes.....	1,200
MM. Moithey.....	Recev. princ.	Quimper.....	4,500	Receveur...	Lorient.....	4,500
Laget.....	Sous-officier.	.....	"	Idem.....	Piolenc.....	1,000
Closset.....	Chef de brig.	Ligne du Sud-Ouest	3,300	Chef de brig.	Ligne de l'Est....	3,300
Barrère.....	Idem.....	Ligne de l'Ouest...	3,300	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	3,300
Laçon.....	Cour. princ..	Ligne de Lyon....	3,300	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	3,300
Namur.....	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest.	3,300	Idem.....	Ligne de l'Est....	3,300
Laurent.....	Idem.....	Ligne du Nord....	3,300	Idem.....	Ligne du Nord....	3,300
Rolland.....	Idem.....	Ligne de Lyon....	3,300	Idem.....	Ligne de Lyon....	3,300
Boyer.....	Idem.....	Idem.....	3,300	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	3,300
Mazeaud.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	3,300	Idem.....	Idem.....	3,300
Beluze.....	Idem.....	Blois R. P.....	3,300	Com. princ..	Avignon R. P.....	3,300
Fourmentraux.	Idem.....	Paris 38.....	3,300	Idem.....	Blois R. P.....	3,300
Bonnet.....	Idem.....	Paris R. P.....	3,300	Idem.....	Paris 38.....	3,300
Guérin.....	Idem.....	Melun.....	3,300	Idem.....	Paris 50.....	3,300
Pizon.....	Idem.....	Épinal R. P.....	3,300	Idem.....	Annonay.....	3,300
Jandot.....	Idem.....	Nice R. P.....	3,300	Idem.....	Nice, central....	3,300
Thirion.....	Idem.....	Beauvais.....	3,600	Idem.....	Amiens R. P.....	3,600
Rombrot.....	Idem.....	Paris 26.....	3,300	Idem.....	Paris 84.....	3,300
Lemozy.....	Idem.....	Paris R. P.....	3,300	Idem.....	Paris, central....	3,300
Quequot.....	Idem.....	Valenciennes....	3,300	Idem.....	Amiens R. P.....	3,300
Guyard.....	Idem.....	Paris 71.....	3,300	Idem.....	Paris 64.....	3,300
Blaising.....	Idem.....	Paris 51.....	3,300	Idem.....	Paris 25.....	3,300
Poursain.....	Idem.....	Paris 90.....	3,600	Idem.....	Paris 11.....	3,600
Foucault.....	Idem.....	Paris 17.....	3,300	Idem.....	Paris 69.....	3,300
Hénaut.....	Idem.....	Le Cateau.....	3,300	Idem.....	Valenciennes....	3,300
Mercier.....	Idem.....	Châteauroux.....	3,300	Idem.....	Le Havre, principal	3,300
Guillot.....	Idem.....	Laval.....	3,300	Idem.....	Lorient.....	3,300
Morvan.....	Idem.....	Elbeuf.....	3,300	Idem.....	Laval.....	3,300
Bonnet.....	Idem.....	Ligne de l'Est....	3,000	Idem.....	Ligne du Nord....	3,000
Coste.....	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.....	Ligne de la Médit..	3,000
Bellon.....	Idem.....	Ligne de Lyon....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,000
Audiberti.....	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,000
Dufaitre.....	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,000
Granier.....	Commis.....	Marseille R. P....	3,000	Idem.....	Marseille R. P....	3,300
Rouquette.....	Idem.....	Albi.....	3,000	Idem.....	Béziers, principal.	3,300
Damic.....	Idem.....	Biarritz.....	3,000	Idem.....	Biarritz.....	3,300
Dubourdieu...	Idem.....	Agen.....	3,000	Idem.....	Agen.....	3,300
Lagueyrie....	Idem.....	Bordeaux, central (brig. de réserve)	3,000	Idem.....	Royan.....	3,300
Chapel.....	Idem.....	Brest, central....	3,000	Idem.....	Saumur.....	3,300
Plessis.....	Idem.....	Auxerre.....	3,000	Idem.....	Chaumont.....	3,300
Périllon.....	Idem.....	Nice R. P.....	3,000	Idem.....	Saint-Dizier.....	3,300
Cristofini.....	Idem.....	Marseille, central.	3,000	Idem.....	Marseille, central..	3,300
Berger.....	Idem.....	Le Puy.....	3,000	Idem.....	Le Puy.....	3,000
Jeanjean.....	Idem.....	Lyon, direction..	3,000	Idem.....	Melun.....	3,300
Blanc (M.)...	Idem.....	Boulogne-sur-Mer..	3,000	Idem.....	Roubaix.....	3,300
Wartel.....	Idem.....	Lille, central....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,300
Adam.....	Idem.....	Paris 98.....	3,000	Idem.....	Paris 98.....	3,300
Teisseire....	Idem.....	Nice, central télé- phonique.	3,000	Idem.....	Nice, central télé- phonique.	3,300
Mercel.....	Idem.....	La Rochelle.....	3,000	Idem.....	La Rochelle.....	3,300
Postic.....	Idem.....	Paris 84.....	3,000	Idem.....	Paris 26.....	3,300
Peyron.....	Idem.....	Auxerre.....	3,000	Idem.....	Auxerre.....	3,300
Lanc.....	Idem.....	Compiègne.....	3,300	Idem.....	Beauvais.....	3,000
Granet.....	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	3,000	Idem.....	Ligne de Lyon....	3,000
Le Bohec.....	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest.	3,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Gand . . . . .	Commis . . . . .	Paris 76 . . . . .	3,000	Com. princ..	Paris 71 . . . . .	3,300
Davaux . . . . .	Idem . . . . .	Brest, central . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Dunkerque . . . . .	3,300
Jandot . . . . .	Idem . . . . .	Nice, central . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Nice, central . . . . .	3,300
Renot . . . . .	Idem . . . . .	Paris 22 . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Paris 51 . . . . .	3,300
Pradelle . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Paris R. P . . . . .	3,000
Guyon . . . . .	Idem . . . . .	Paris 4 . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Paris 51 . . . . .	3,300
Gomart . . . . .	Idem . . . . .	Neuilly-sur-Seine . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Paris 90 . . . . .	3,300
Legros . . . . .	Idem . . . . .	Paris 12 . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Paris 36 . . . . .	3,000
Lebreton . . . . .	Idem . . . . .	Paris 1 . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Paris 17 . . . . .	3,000
Dabernat . . . . .	Idem . . . . .	Paris 33 . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Paris 7 . . . . .	3,300
Walliman . . . . .	Idem . . . . .	Paris 98 . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Paris 67 . . . . .	3,300
Athimon . . . . .	Idem . . . . .	Nantes R. P . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Le Cateau . . . . .	3,300
Philippart . . . . .	Idem . . . . .	Orléans, direction . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Châteauroux . . . . .	3,000
Gesnot . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	3,000
Poincin . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000
Guillard . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	3,000
Camplo . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Ouest . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000
Arnal . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000
Morichard . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000
Cérède . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000
Martin . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000
Maud'huy . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de l'Ouest . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000
Clergue . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000
Varenne . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000
Camboulives . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	3,000
Fabre (J.) . . . . .	Idem . . . . .	Ligne de la Médit. . . . .	3,000	Idem . . . . .	Ligne de la Médit. . . . .	3,000
Armus . . . . .	Idem . . . . .	Lig. du Nord-Ouest . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	3,000
Verdier . . . . .	Idem . . . . .	Ligne des Pyrénées . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Ligne de Lyon . . . . .	3,000
Mondy . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000
Mundtveiller . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	3,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	3,000
Portalet . . . . .	Idem . . . . .	Paris 8 . . . . .	2,700	Commis . . . . .	Lourdes . . . . .	2,700
Lagrauge . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Bourg . . . . .	1,500
Jonval . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Reims, principal . . . . .	2,400
Mérier . . . . .	Idem . . . . .	Paris 15 . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Brest, central . . . . .	2,400
Pagnat . . . . .	Idem . . . . .	Paris 43 . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris 15 . . . . .	1,500
Rigail . . . . .	Idem . . . . .	Melun . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	1,800
Canal (J.) . . . . .	Idem . . . . .	Paris 10 . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris R. P . . . . .	1,500
Appaix . . . . .	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Marseille R. P . . . . .	1,500
Souchon . . . . .	Idem . . . . .	Pontoise . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Paris 18 . . . . .	1,500
Chapulliot . . . . .	Idem . . . . .	Dijon R. P . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Dijon, central . . . . .	1,500
Berenger-Gas- ton . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, préfecture . . . . .	2,400	Idem . . . . .	Dijon R. P . . . . .	2,400
Blavot . . . . .	Idem . . . . .	Paris 70 . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Paris 98 . . . . .	2,700
Durand . . . . .	Idem . . . . .	Chartres . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Caen, central (bri- gade de réserve) . . . . .	1,800
Lepailleur . . . . .	Idem . . . . .	Corbeil . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,100
Kissien . . . . .	Idem . . . . .	Saint-Lô . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Almy . . . . .	Idem . . . . .	Le Havre, central . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800
Davignon . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Castel . . . . .	Idem . . . . .	Dieppe . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800
Moreau . . . . .	Idem . . . . .	Le Havre, principal . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Le Cocq . . . . .	Idem . . . . .	Le Havre, central . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Marcot . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central (bri- gade de réserve) . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Paris, central (bri- gade de réserve) . . . . .	2,100
Le Téo . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,700
Miquel . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,100
Métastot . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,100
Gau . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,100
Parché . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,100	Idem . . . . .	Idem . . . . .	2,100
Reynaud . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800
Laly . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,800
Lassalle . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500
Bouquet . . . . .	Idem . . . . .	Nice, central (bri- gade de réserve) . . . . .	1,500	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,500



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.  fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.  fr.
MM. Calvié.....	Commis....	A la disposition du Ministre des co- lonies pour le ser- vice de la Cochin- chine.	1,500	Commis....	Marseille, central.	1,500
Vernay.....	Idem.....	Nice, central (bri- gade de réserve).	1,500	Idem.....	Lyon, central (bri- gade de réserve).	1,500
Cicion.....	Idem.....	Nice, central.....	2,400	Idem.....	Nice, central (bri- gade de réserve).	2,400
Gayol.....	Idem.....	Monte-Carlo.....	1,500	Idem.....	Nice, central.....	1,500
Cailhau.....	Idem.....	Monaco.....	2,100	Idem.....	Monte-Carlo.....	2,100
Andrei.....	Idem.....	Marseille R. P. (bri- gade de réserve).	1,500	Idem.....	Monaco.....	1,500
Dauné.....	Idem.....	Blaye.....	2,400	Idem.....	Marseille R. P. (bri- gade de réserve).	2,400
Delannoy.....	Idem.....	Douai.....	1,500	Idem.....	Arras.....	1,500
Bavay.....	Idem.....	Fourmies.....	2,400	Idem.....	Douai.....	2,400
Cassagnac.....	Idem.....	A la disposition de l'office tunisien.	1,500	Idem.....	A la disposition du Ministre des co- lonies pour le service de Mada- gascar.	1,500
Binguet.....	Idem.....	Paris, central.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Landry.....	Idem.....	Paris S.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Burgand.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Swieszewski.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	2,400	Idem.....	Ligne de l'Ouest.....	2,400
Petitfils.....	Idem.....	Senlis.....	1,500	Idem.....	Reims, principal..	1,500
Charpy.....	Idem.....	Paris 1.....	1,800	Idem.....	Chalon-sur-Saône..	1,800
Gaudon.....	Idem.....	Laon.....	1,500	Idem.....	Reims, principal..	1,500
Grillon.....	Idem.....	Tours, central....	1,500	Idem.....	Biarritz.....	1,500
Creuillot.....	Idem.....	Besançon R. P....	2,400	Idem.....	Belfort, ville.....	2,400
Mistrot.....	Idem.....	Paris 36.....	1,800	Idem.....	Bayonne.....	1,800
Févat.....	Idem.....	Coulommiers.....	1,500	Idem.....	Paris 36.....	1,500
Ungerer.....	Idem.....	A la disposition du Ministre des co- lonies pour le ser- vice du Tonkin.	2,700	Idem.....	Marseille R. P....	2,700
Frérou.....	Idem.....	Marseille, central..	3,000	Idem.....	Marseille-Prado....	3,000
Dupuch.....	Idem.....	Versailles R. P....	1,500	Idem.....	Blaye.....	1,500
Mariné.....	Idem.....	Idem.....	1,800	Idem.....	Agen.....	1,800
Bernadac (A.).....	Idem.....	Saint-Malo.....	1,800	Idem.....	Paris 98.....	1,800
Bernadac (E.).....	Idem.....	Rennes, central....	3,000	Idem.....	Saint-Malo.....	3,000
Laruelle.....	Idem.....	Tours, central....	2,700	Idem.....	Rennes, central....	2,700
Abadie.....	Idem.....	Paris, central....	1,800	Idem.....	Rouen, bourse (bri- gade de réserve).	1,800
François.....	Idem.....	Ligne de la Médi- terrannée.	1,800	Idem.....	Marseille R. P....	1,800
Cassel.....	Idem.....	Boulogne-sur-Mer..	2,100	Idem.....	Abbeville.....	2,100
Lefèvre.....	Idem.....	Abbeville.....	2,700	Idem.....	Boulogne-sur-Mer..	2,700
Thibault.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	1,500	Idem.....	Paris R. P.....	1,500
Poirier.....	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest.	1,500	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	1,500
Girette.....	Idem.....	Ligne de l'Est....	2,400	Idem.....	Lig. du Nord-Ouest	2,400
Joly.....	Idem.....	Nantes, service télé- phonique.	1,800	Idem.....	Nantes R. P.....	1,800
Fraiche.....	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	3,000	Idem.....	Agen.....	3,000
Lassarrade.....	Idem.....	Ligne de Lyon....	1,500	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	1,500
Soulier.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,500	Idem.....	Ligne de Lyon....	1,500
Bernusse.....	Idem.....	Paris 82.....	1,800	Idem.....	Pau.....	1,800
Barat.....	Idem.....	Rambouillet.....	1,500	Idem.....	Paris 82.....	1,500
Bertout.....	Idem.....	Rouen R. P.....	1,800	Idem.....	Rambouillet.....	1,800
Gremillet.....	Idem.....	Paris 42.....	1,500	Idem.....	Saint-Mihiel.....	1,500
Jalabert.....	Idem.....	Cannes.....	1,500	Idem.....	Rouen, bourse (bri- gade de réserve).	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TR. MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE MENTS. fr.
MM. Durand (J.-J.)	Commis . . . .	Mazamet . . . . .	2,400	Commis . . . .	Toulouse R. P. . . .	2,400
Cambefort . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Carcassonne . . . . .	2,700	<i>Idem</i> . . . . .	Mazamet . . . . .	2,700
Lot . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris, central . . . .	2,700	<i>Idem</i> . . . . .	Bureau télégr. de la Présidence de la République.	2,700
Oudart . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	A la disposition du Ministre des co- lonies pour le ser- vice du Tonkin.	2,700	<i>Idem</i> . . . . .	Nancy R. P. . . . .	2,700
Guilloteaux . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Laon R. P. . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Le Havre, central . .	1,500
Féraud . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 21 . . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Laon . . . . .	1,500
Thevenin . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 35 . . . . .	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	Le Havre, central . .	1,800
Doineau . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Lisieux . . . . .	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	Saint-Nazaire . . . .	1,800
Mérienne . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Saint-Brieuc . . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Dinan . . . . .	1,500
Richon . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Rennes R. P. . . . .	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	Saint-Brieuc . . . . .	1,800
Thénard . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 24 . . . . .	2,400	<i>Idem</i> . . . . .	Nancy R. P. . . . .	2,400
Dumas . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	S <sup>t</sup> -Etienne, central . .	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	Lyon R. P. . . . .	1,800
Didier . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	S <sup>t</sup> -Etienne R. P. . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	S <sup>t</sup> -Etienne, central . .	1,500
Thissier . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Nancy R. P. . . . .	2,700	<i>Idem</i> . . . . .	Vesoul . . . . .	2,700
Vallier . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Lyon, direction . . . .	3,000	<i>Idem</i> . . . . .	Lyon, central . . . .	3,000
Lizon-à-l'Alle- mand . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Lyon R. P. . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne de Lyon . . . .	1,500
Bernardon . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne de Lyon . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne du Nord . . . .	1,500
Durrafourd . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne de l'Est . . . .	3,000	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne de Lyon . . . .	3,000
Guischard . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . .	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne de l'Est . . . .	1,800
Coulet . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 21 . . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . .	1,500
d'Hilly . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne de l'Est . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne du Nord . . . .	1,500
Félicis . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne de la Médi- terrannée.	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne de l'Est . . . .	1,800
Picard . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Lille, gare . . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Amiens R. P. . . . .	1,500
Guyonet . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Lille, gare . . . . .	1,500
Fontaine . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 66 . . . . .	3,000	<i>Idem</i> . . . . .	Lille R. P. . . . .	3,000
Defrancq . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 50 . . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne du Nord . . . .	1,500
Villofroy . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 26 . . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,500
Monnot . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne de l'Est . . . .	1,500
Granier . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne du Nord . . . .	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne de Lyon . . . .	1,800
Michelin . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 69 . . . . .	2,100	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne de l'Ouest . . .	2,100
Gelin . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne de Lyon . . . .	1,500
Guyot . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Melun . . . . .	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne de l'Est . . . .	1,800
Bousquet . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Lig. du Nord-Ouest . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . .	1,500
Bourgery . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne du Nord . . . .	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne de l'Ouest . . .	1,800
Metge . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne de l'Est . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Lig. du Sud-Ouest . .	1,500
Gau . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,800
Martinaud . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne de l'Est . . . .	1,500
Verrière . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 30 . . . . .	2,400	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne de Lyon . . . .	2,400
Vacher . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 63 . . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . .	1,500
Noilhan . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Orléans R. P. . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 7 . . . . .	1,500
Deltail . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . .	2,100	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne de Lyon . . . .	2,100
Jaouen . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Lig. du Nord-Ouest . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne de l'Ouest . . .	1,500
Saint-André . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . .	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,800
Pincl . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris R. P. . . . .	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	1,800
Bresson . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne de Lyon . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne de la Médit. . .	1,500
Jarrix . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne du Nord . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne de Lyon . . . .	1,500
Déglise . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 5 . . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne du Nord . . . .	1,500
Jeunet . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 2 . . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne de Lyon . . . .	1,500
Chaubaud . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 81 . . . . .	2,700	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 2 . . . . .	2,700
Dano . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne de l'Est . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Ligne du Sud-Ouest . .	1,500
Meuliores . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Toulouse R. P. . . . .	1,800	<i>Idem</i> . . . . .	Albi . . . . .	1,800
Ricard . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 15 . . . . .	1,500	<i>Idem</i> . . . . .	Toulouse R. P. . . . .	1,500
Lautier . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Toulouse, central . . .	3,000	<i>Idem</i> . . . . .	Agen . . . . .	3,000
Béche . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Marseille, central . . .	3,000	<i>Idem</i> . . . . .	Carcassonne . . . . .	3,000
Bégé . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 1 . . . . .	2,100	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 25 . . . . .	2,100
Beason . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 54 . . . . .	2,100	<i>Idem</i> . . . . .	Paris 1 . . . . .	2,100

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Bertholet . . . . .	Surnumér <sup>re</sup>	Paris R. P. . . . .	"	Surnumér <sup>re</sup>	Bar-le-Duc . . . . .	"
Bourguignon . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Boulogne-sur-Mer . . . . .	"
Nicolay . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 43 . . . . .	"
Flauraud . . . . .	Idem . . . . .	Paris 3 . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	"
Laboubée . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 3 . . . . .	"
Marquié . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	"
Arnac . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Boutin . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Melun . . . . .	"
More . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Masclé . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	"
Canal (B.) . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 10 . . . . .	"
Deckert . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Ligne du Nord . . . . .	"
Magnier . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 4 . . . . .	"
Paganel . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Versailles R. P. . . . .	"
Laborde . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Lyon, préfecture . . . . .	"
Mounier . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 70 . . . . .	"
Cloart . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Roubaix . . . . .	"
Treille . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . . . .	"	Idem . . . . .	Limoges R. P. . . . .	"
Provost . . . . .	Idem . . . . .	Le Mans R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Caen, central (bri- gade de réserve) . . . . .	"
Peythieu . . . . .	Idem . . . . .	Pontoise . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Vuez . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"
Longeaux . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Fourmies . . . . .	"
Chaleyser . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Ligne de l'Ouest . . . . .	"
Singer . . . . .	Idem . . . . .	Paris 18 . . . . .	"	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	"
Chasnaud . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Tours, central . . . . .	"
Mazoyer . . . . .	Idem . . . . .	Belfort, ville . . . . .	"	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	"
Guyéant . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Besançon R. P. . . . .	"
Cornillon . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Coulommiers . . . . .	"
Candelier . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Arras . . . . .	"
Iches . . . . .	Ancien surnu- méraire.	Chartres . . . . .	"	Idem . . . . .	Enghien-les-Bains . . . . .	"
Arnal . . . . .	Surnumér <sup>re</sup>	Chartres . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"
Cassagnes . . . . .	Ancien sous- officier.	Chartres . . . . .	"	Idem . . . . .	Marseille R. P. . . . .	"
Taulade . . . . .	Surnumér <sup>re</sup>	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Chartres . . . . .	"
Lemasson . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Quimper . . . . .	"
Coppaz . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . . . .	"	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	"
Bouly . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Le Mans R. P. . . . .	"
Puntis . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Versailles R. P. . . . .	"
Lebouis . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Montargis . . . . .	"
Peynet . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Orléans R. P. . . . .	"
Mahoudiaux . . . . .	Idem . . . . .	Saint-Quentin . . . . .	"	Idem . . . . .	Compiègne . . . . .	"
Broyon (L.-A.) . . . . .	Idem . . . . .	Guise . . . . .	"	Idem . . . . .	Saint-Quentin . . . . .	"
Broyon (A.-F.) . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Guise . . . . .	"
Roulet . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Senlis . . . . .	"
Darqué . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Pontoise . . . . .	"
Bergoe . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Corbeil . . . . .	"
Chrétien . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 8 . . . . .	"
Toulet . . . . .	Idem . . . . .	Paris 28 . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 18 . . . . .	"
Béché . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 28 . . . . .	"
Delmas . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Tulle . . . . .	"
Pascal . . . . .	Idem . . . . .	Lyon R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Vienne . . . . .	"
Marly . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Lyon R. P. . . . .	"
Larmand . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	"
Paradis . . . . .	Idem . . . . .	Marseille R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Ligne de la Médit. . . . .	"
Falaize . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . . . .	"	Idem . . . . .	Laon R. P. . . . .	"
Lambert . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Ligne de l'Est . . . . .	"
Garcin . . . . .	Idem . . . . .	Lyon R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Grenoble R. P. . . . .	"
Tournillon . . . . .	Idem . . . . .	Grenoble R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Lyon R. P. . . . .	"
Chanton . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Rouen R. P. . . . .	"
Marand . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Limoges, central . . . . .	"
Lenoir . . . . .	Idem . . . . .	Rouen R. P. . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 42 . . . . .	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
MM. Dusserre - Tol- mont.	Surnumér <sup>re</sup> .	Lyon, central.	fr.	Surnumér <sup>re</sup> .	Chambéry	fr.
Blanchard	Idem.	Paris R. P.	"	Idem.	Pau	"
Icher	Idem.	Idem.	"	Idem.	Gien	"
Avril	Idem.	La Roche-sur-Yon.	"	Idem.	Le Havre, central.	"
Argouet	Idem.	Paris R. P.	"	Idem.	La Roche-sur-Yon.	"
Blanchet	Idem.	Idem.	"	Idem.	Le Havre, central.	"
Bardon	Idem.	Tours, central.	"	Idem.	Idem.	"
Dumont	Idem.	En disponibilité.	"	Idem.	Saint-Nazaire	"
Desnoyers	Idem.	Paris 24.	"	Idem.	Lisieux	"
Dupont	Idem.	Idem.	"	Idem.	Nogent-le-Rotrou.	"
Boyer	Idem.	Lyon, central	"	Idem.	St-Étienne R. P.	"
Gautier	Idem.	Bernay	"	Idem.	Aigues-Mortes.	"
Roussé	Idem.	Versailles, préfet.	"	Idem.	Lannion	"
Reyroles	Idem.	Paris 17.	"	Idem.	Ligne de Lyon	"
Jouffrai	Idem.	Lyon R. P.	"	Idem.	Idem	"
Giraudon	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem	"
Aléas	Idem.	Paris R. P.	"	Idem.	Idem	"
Lestage	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem	"
Maucan	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem	"
Pithon	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem	"
Delpuech	Idem.	Lyon, central.	"	Idem.	Idem	"
Pujol	Idem.	Paris R. P.	"	Idem.	Idem	"
Buge	Idem.	Idem.	"	Idem.	Paris 21	"
Bellaches	Idem.	Amiens R. P.	"	Idem.	Ligne du Nord	"
Le franc	Idem.	Lille R. P.	"	Idem.	Idem	"
Marcouilles	Idem.	Paris 16.	"	Idem.	Ligne de l'Est	"
Lassus	Idem.	Paris R. P.	"	Idem.	Ligne du Nord	"
Verdier	Idem.	Ligne du Nord.	"	Idem.	Ligne de l'Est	"
Lagardère	Idem.	Paris R. P.	"	Idem.	Ligne du Nord	"
Bompas	Idem.	Idem.	"	Idem.	Lig. du Sud-Ouest.	"
Cazabat	Idem.	Ligne de l'Est	"	Idem.	Idem	"
Marie	Idem.	Paris R. P.	"	Idem.	Ligne de l'Ouest	"
Rumcau	Idem.	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem.	Ligne de l'Est	"
Fabre	Idem.	Paris R. P.	"	Idem.	Ligne du Sud-Ouest	"
Lacroix à Grand-Pierre	Idem.	Lyon R. P.	"	Idem.	Ligne de Lyon	"
Toulouse	Idem.	Leon	"	Idem.	Idem	"
Lapeyrade	Idem.	Ligne de l'Est	"	Idem.	Ligne des Pyrénées.	"
Gaillard	Idem.	Paris R. P.	"	Idem.	Ligne de l'Est	"
Isaac	Idem.	Ligne du Nord.	"	Idem.	Idem	"
Bétis	Idem.	Paris R. P.	"	Idem.	Ligne du Nord	"
Ducher	Idem.	Paris 4	"	Idem.	Ligne du Sud-Ouest	"
Rivière	Idem.	Ligne de Lyon	"	Idem.	Idem	"
Faget	Idem.	Paris R. P.	"	Idem.	Idem	"
Petit	Idem.	Paris 7	"	Idem.	Idem	"
Roque	Idem.	Paris R. P.	"	Idem.	Paris 18	"
Ronquette	Idem.	Idem.	"	Idem.	Ligne du Sud-Ouest	"
Gau	Idem.	Idem.	"	Idem.	Ligne de l'Ouest	"
Torné	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem	"
Many	Idem.	Lig. du Nord-Ouest.	"	Idem.	Ligne du Sud-Ouest	"
Capdevielle - Cardadou.	Idem.	Paris R. P.	"	Idem.	Lig. du Nord-Ouest	"
Chabaneix	Idem.	Idem	"	Idem.	Idem	"
Puech	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem	"
Felgines	Idem.	Paris 7	"	Idem.	Idem	"
Fabre	Idem.	Paris R. P.	"	Idem.	Idem	"
Ferriès	Idem.	Paris 32	"	Idem.	Idem	"
Beauchamp	Idem.	Paris 22	"	Idem.	Idem	"
Barrière	Idem.	Ligne de Lyon	"	Idem.	Ligne du Sud-Ouest	"
Froment	Idem.	Paris 83	"	Idem.	Ligne du Nord	"
Laborie	Idem.	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem.	Ligne de l'Est	"
Noubel	Idem.	Paris R. P.	"	Idem.	Ligne du Sud-Ouest	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Amoureux . . .	Surnumér <sup>re</sup> .	Paris R. P . . . . .	"	Surnumér <sup>re</sup> .	Paris 15 . . . . .	"
Amar . . . . .	Idem . . . . .	Lyon, central . . . . .	"	Idem . . . . .	Marseille, central . . . . .	"
Breton . . . . .	Idem . . . . .	Paris 25 . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 45 . . . . .	"
Dupont . . . . .	Idem . . . . .	Paris R. P . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 54 . . . . .	"
M <sup>lles</sup> Deneux . . . . .	Employée . . . . .	Valenciennes . . . . .	1,200	Employée . . . . .	Douai . . . . .	1,200
Laurent . . . . .	Idem . . . . .	Saint-Pourçain . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Moulins R. P . . . . .	1,000
Decens . . . . .	Idem . . . . .	Argenton-sur-Creuse . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Saint-Pourçain . . . . .	1,000
Polvet . . . . .	Postulante . . . . .	Dijon . . . . .	"	Idem . . . . .	Beaune . . . . .	1,000
Gousset . . . . .	Aide . . . . .	Bourbonne-les-Bains . . . . .	"	Idem . . . . .	Dijon, central . . . . .	1,000
Calmels (M. A.).	Postulante . . . . .	Valence . . . . .	"	Idem . . . . .	Valence, téléphone . . . . .	1,000
Roussel . . . . .	Aide . . . . .	Bezoucc ( Gard ) . . . . .	"	Idem . . . . .	Beaucaire . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Poulouin . . . . .	Employée . . . . .	Bolbec . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Angers R. P . . . . .	1,200
M <sup>lles</sup> Lecardonnel . . . . .	Aide . . . . .	Villedieu-les-Poêles . . . . .	"	Idem . . . . .	Bolbec . . . . .	1,000
Dumarest . . . . .	Employée . . . . .	Nancy, central . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Lunéville, téléph. . . . .	1,000
M <sup>mes</sup> Vartier . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . . . .	"	Idem . . . . .	Nancy, central . . . . .	1,000
Gambis . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
M <sup>lles</sup> Swynghedeauw . . . . .	Idem . . . . .	Tourcoing, téléph. . . . .	1,100	Idem . . . . .	Dunkerque, port . . . . .	1,100
Ossart . . . . .	Aide . . . . .	Lillers . . . . .	"	Idem . . . . .	Tourcoing, téléph. . . . .	1,000
Vrand . . . . .	Employée . . . . .	Caudry, téléphone . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Cambrai . . . . .	1,200
Béviillard . . . . .	Idem . . . . .	Roubaix, téléphone . . . . .	1,100	Idem . . . . .	Caudry, téléphone . . . . .	1,100
Leclair . . . . .	Idem . . . . .	Boulogne-sur-Mer, Capécure . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Roubaix, téléphone . . . . .	1,000
Danchez . . . . .	Postulante . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Boulogne-sur-Mer, Capécure . . . . .	1,000
Hubert . . . . .	Employée . . . . .	Tourcoing, téléph. . . . .	1,100	Idem . . . . .	Valenciennes . . . . .	1,100
Hornez . . . . .	Aide . . . . .	Waller . . . . .	"	Idem . . . . .	Tourcoing, téléph. . . . .	1,000
Chevalier . . . . .	Employée . . . . .	Caen, central . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Lyon-Brotteaux . . . . .	1,200
M <sup>me</sup> Dalhousic . . . . .	Idem . . . . .	Pont-l'Évêque . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Caen, central . . . . .	1,000
Posséy . . . . .	Idem . . . . .	Chantilly . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Bonneville . . . . .	1,200
M <sup>lles</sup> Chappaz . . . . .	Postulante . . . . .	Paris . . . . .	"	Idem . . . . .	Chantilly . . . . .	1,000
Trians . . . . .	Idem . . . . .	Gorron (Mayenne) . . . . .	"	Idem . . . . .	Pont-l'Évêque . . . . .	1,000
M <sup>me</sup> Carles . . . . .	Employée . . . . .	En disponibilité . . . . .	"	Idem . . . . .	Niort, téléphone . . . . .	1,000
M <sup>lles</sup> Charron . . . . .	Idem . . . . .	Limoges-Garibaldi . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Limoges, central . . . . .	1,000
Héliès . . . . .	Idem . . . . .	Limoges, central . . . . .	1,100	Idem . . . . .	Limoges-Garibaldi . . . . .	1,100
Dumonchy . . . . .	Postulante . . . . .	Huppy (Somme) . . . . .	"	Idem . . . . .	Amiens, téléphone . . . . .	1,000
Poulet . . . . .	Employée . . . . .	Paris B . . . . .	1,300	Surveillante . . . . .	Paris B . . . . .	1,300
M <sup>mes</sup> de Locatelli . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . . . .	"	Employée . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Putégnat . . . . .	Idem . . . . .	Paris K . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Paris C . . . . .	1,000
M <sup>lles</sup> Richard . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Paris F . . . . .	1,000
M <sup>mes</sup> Miallandet . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Paris B . . . . .	1,000
Loeuyer . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Montardon . . . . .	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	1,100	Idem . . . . .	Paris K . . . . .	1,100
M <sup>lles</sup> Conan . . . . .	Postulante . . . . .	Paris . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris, central . . . . .	1,000
Métivier . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Billet . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Anotaux . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	"	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Couessac . . . . .	Employée . . . . .	Paris K . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,000
Absil . . . . .	Idem . . . . .	Mézières . . . . .	1,100	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,100
M <sup>mes</sup> Ruby . . . . .	Idem . . . . .	En disponibilité . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,200
de Raffin de la Raffinie . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,200
Duon . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,300	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,300
M <sup>lles</sup> Demurat . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,400	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,400
Tonnellier . . . . .	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,400	Idem . . . . .	Idem . . . . .	1,400
Sorton . . . . .	Idem . . . . .	Paris 37 . . . . .	1,300	Idem . . . . .	Paris 93 . . . . .	1,300
Havet . . . . .	Idem . . . . .	Paris 93 . . . . .	1,300	Idem . . . . .	Paris 37 . . . . .	1,300
M <sup>me</sup> Mulard . . . . .	Idem . . . . .	Paris 60 . . . . .	1,100	Idem . . . . .	Paris 86 . . . . .	1,100
M <sup>lles</sup> Bontemps . . . . .	Idem . . . . .	Paris 87 . . . . .	1,100	Idem . . . . .	Paris 60 . . . . .	1,100
Dellarre . . . . .	Aide . . . . .	Bagnolet . . . . .	"	Idem . . . . .	Paris 87 . . . . .	1,000
Bresson . . . . .	Postulante . . . . .	. . . . .	"	Idem . . . . .	Port-la-Nouvelle . . . . .	1,000
Prempain . . . . .	Idem . . . . .	. . . . .	"	Idem . . . . .	Pont-l'Évêque . . . . .	1,000
Pampouille . . . . .	Employée . . . . .	Cognac . . . . .	1,000	Idem . . . . .	Bergerac . . . . .	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
M <sup>lles</sup> Pertus.....	Aide.....	Ydes (Cantal)....	"	Employée..	Cognac.....	1,000
Bonhoure.....	Postulante..	.....	"	Idem.....	Nîmes-Gambetta...	1,000
Broqua.....	Idem.....	Toulouse.....	"	Idem.....	Toulouse, r. Bayard	1,000
Garrigo.....	Employée...	Bordeaux, téléph..	1,100	Idem.....	Bordeaux, central..	1,100
Cabanne.....	Postulante..	Tarbes.....	"	Idem.....	Pauillac.....	1,000
Robert.....	Aide.....	Ally (Cantal)....	"	Idem.....	Le Blanc.....	1,000
Louis.....	Employée...	Angers, rue d'Anjou	1,200	Idem.....	Angers R. P.....	1,200
Cronn.....	Postulante..	Pencran (Finistère).	"	Idem.....	Angers, rue d'Anjou	1,000
Beaufils.....	Employée...	Valognes.....	1,000	Idem.....	Coutances.....	1,000
Leriche.....	Postulante..	Anzin.....	"	Idem.....	Roubaix, téléphone.	1,000
Soufflet.....	Employée...	Fourmies, téléph..	1,000	Idem.....	Le Cateau.....	1,000
Louchard.....	Idem.....	Hesdin.....	1,100	Idem.....	Calais-Fontinettes.	1,100
Cléton.....	Aide.....	Idem.....	1,000	Idem.....	Hesdin.....	1,000
Poitevin.....	Employée...	Château-du-Loir...	1,000	Idem.....	Le Mans, central..	1,000
Chevallier.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Château-du-Loir...	1,000
M <sup>me</sup> Croisé.....	Receveuse..	Gaillesfontaine....	1,400	Idem.....	Rouen, téléphone..	1,400
M <sup>lle</sup> Carpentier....	Employée...	Gisors.....	1,000	Idem.....	Rouen, Bourse....	1,000
M <sup>me</sup> veuve Trinque.	Idem.....	Limoges-Garibaldi.	1,000	Idem.....	Saint-Yrieix.....	1,000
Pech.....	Postulante..	Agen.....	"	Idem.....	Limoges-Garibaldi.	1,000
M <sup>lle</sup> Henrat (L.-M.)	Aide.....	Chatou, téléphone.	"	Idem.....	Chatou, téléphone.	1,000
M <sup>me</sup> veuve Gimbert.	Employée...	Paris K.....	1,000	Idem.....	Paris F.....	1,000
M <sup>lle</sup> Monteil (J.-I.)	Idem.....	Paris 38.....	1,000	Idem.....	Paris 102.....	1,000
M <sup>me</sup> Marquhosse..	Idem.....	Paris 86.....	1,400	Idem.....	Paris 38.....	1,400
M <sup>lles</sup> Bouscary.....	Postulante..	.....	"	Idem.....	Paris 86.....	1,000
Jacquet (M.-Fl.)	Idem.....	.....	"	Idem.....	Charenton-le-Pont..	1,000
Bresson (M.)	Idem.....	.....	"	Idem.....	Paris 46.....	1,000
Gidoïn (L.-H.)	Employée...	Aubervilliers.....	1,000	Idem.....	Paris 65.....	1,000
M <sup>me</sup> Faverial née Patoux.	Postulante..	.....	"	Idem.....	Aubervilliers.....	1,000
M <sup>lles</sup> Bargeas.....	Employée...	Paris K.....	1,000	Idem.....	Paris 51.....	1,000
Rioux.....	Idem.....	Bougival.....	1,000	Idem.....	Paris 61.....	1,000
Jouy.....	Aide.....	Idem.....	"	Idem.....	Bougival.....	1,000
M <sup>me</sup> Vigné.....	Employée...	Paris, central.....	1,100	Idem.....	Besançon, téléph..	1,100
Charré.....	Idem.....	Lyon, central.....	1,800	Idem.....	Lyon-Saint-Just...	1,800
M <sup>lle</sup> Didier.....	Postulante..	.....	"	Idem.....	Saint-Dié, téléphone	1,000
M <sup>me</sup> Foix.....	Employée...	Paris, central.....	1,500	Idem.....	Alger, central.....	1,500
M <sup>lles</sup> Pajanacci.....	Postulante..	.....	"	Idem.....	Marseille, téléphone	1,000
Lucotte.....	Idem.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Boullaran (G.-M.-L.-H.)	Employée...	Paris 51.....	1,000	Idem.....	Paris 106.....	1,000
Ayard.....	Idem.....	Paris 62.....	1,000	Idem.....	Idem.....	1,000
Pichery.....	Idem.....	Paris 70.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
Cazaneca.....	Idem.....	Idem.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
Boullaran (C.-N.)	Idem.....	Paris 51.....	1,100	Idem.....	Idem.....	1,100
Parisot.....	Idem.....	Paris 62.....	1,200	Idem.....	Idem.....	1,200
M <sup>me</sup> Bramond.....	Idem.....	Idem.....	1,200	Idem.....	Idem.....	1,200
Moine.....	Idem.....	Paris, central.....	1,400	Idem.....	Idem.....	1,400